

# L'établissement rural aristocratique de l'Antiquité tardive « Dessous la Côte Mitière » à Migennes (Yonne) : les fouilles de Jean-Louis Tainturier

Michel Kasprzyk (Inrap / UMR ARTEHIS), Thomas Inacio

Publié dans **Kasprzyk M., Inacio T. 2021** : L'établissement rural aristocratique de l'Antiquité tardive « Dessous la Côte Mitière » à Migennes (Yonne) : les fouilles de Jean-Louis Tainturier, in Andrieu M., Kasprzyk M. (dir.), *Archéologies romaines en Gaule Lyonnaise. Hommages au professeur Gilles Sauron*, Dremil-Lafage, Editions Mergoïl (coll. Archéologie et Histoire romaine, 47), p. 169-204.

[p. 169]

## Introduction

Le site « Dessous la Côte Mitière » à Migennes, dans le département de l'Yonne (fig. 1, a), a été fouillé entre 1976 et 1990 par J.-L. Tainturier, puis partiellement observé lors d'un diagnostic archéologique en 2002. Il correspond à un vaste établissement rural de type *villa*, occupé du I<sup>er</sup> au IX<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

Les travaux récents, liés à un projet d'extension de zone artisanale qui n'a jamais été réalisé en raison de l'importance des découvertes, ont porté sur la partie résidentielle de l'établissement, qui n'a pas été dégagée dans son intégralité.

La partie de service, très mal connue, se trouve à l'est de la partie résidentielle (fig. 1, b). Le mur de limite sud a été reconnu lors d'une fouille de sauvetage en 1990, ainsi que quelques murs mitoyens et un puits. Plus à l'est, les diagnostics archéologiques opérés en 2002 ont permis de mettre au jour les bâtiments correspondant probablement à l'aile sud de la cour agricole, recoupés par de très nombreux bâtiments du haut Moyen Âge et par une nécropole correspondant probablement à une occupation qui s'est développée à l'emplacement de cette partie de service de l'établissement romaine (fig. 1, b). Ces résultats ne seront pas présentés ici.

Le site a fait l'objet de deux publications, qui ne fournissent qu'une présentation partielle du site. La première (Bassier, Darmon, Tainturier, 1981) concerne une mosaïque de l'Antiquité tardive découverte au début de la fouille dans les années 1970. La seconde (Tainturier, 1989) est une présentation succincte des résultats dans un catalogue d'exposition. À ce jour, le site et son mobilier sont donc en grande partie inédits. Le plan publié en 1989, établi lors des dernières campagnes, est sensiblement plus complet que celui de 1981, mais n'est pas commenté. Le réexamen de la documentation de fouille, réalisé en 2003 avec l'aide d'un groupe d'étudiants de l'Université de Bourgogne, permet de compléter sensiblement le plan publié en 1989 et de proposer une mise en phase de l'ensemble<sup>1</sup>. Le site n'ayant pas fait l'objet d'une fouille stratigraphique, l'essentiel des mobiliers se trouve hors contexte de dépôt archéologique. Dans le cadre des présents hommages, nous avons donc pris le parti de présenter l'architecture et le décor de cet établissement, dont des éléments d'une mosaïque inédite.

## 1 - Environnement du site

### 1.1 - Milieu naturel

Le site de « la Côte Mitière » est implanté en bordure septentrionale de la vallée de l'Armançon, à l'est du bourg de Migennes, au pied d'une cuesta assurant la transition entre les étages crayeux du Cénomaniens et du Turonien : la différence d'altitude est de 20 m entre le fond de la vallée et le sommet de la cuesta (fig. 1, c)<sup>2</sup>. L'Armançon coule à 1 km au sud du site, parallèlement à la cuesta. Un petit

<sup>1</sup> Nous remercions Elisabeth Tainturier de nous avoir communiqué de nombreux documents inédits et clichés ayant trait à la fouille de Migennes. La description du site, ici, est en grande partie la synthèse des observations de Jean-Louis Tainturier consignées dans la documentation de fouille. Le réexamen des collections déposées aux Musées de Sens a été effectué avec l'aide de Quentin Guérin, Zeldia Hugon, Thomas Inacio et Guillaume Verrier.

<sup>2</sup> Localisation : Lamb. 93, x= 740,015 ; y=6763,975.

vallon situé à 100 m à l'est permet d'accéder au sommet de la côte qui le surplombe.

## 1.2 - Contexte archéologique

L'établissement, localisé en limite sud-orientale de la cité des Sénons, est situé dans un environnement archéologique bien documenté (Nouvel, 2017) (fig. 1, c).

Durant l'époque romaine, ce secteur se caractérise par un système d'occupation du sol très structuré, essentiellement connu par des prospections aériennes et pédestres.

[p. 171] Au Haut-Empire, de vastes établissements agricoles, comparables en importance au site de Migennes, se répartissent à intervalle régulier, tous les 1 à 2 km, le long de l'Armançon, généralement à la transition entre le fond de la vallée et les premiers reliefs crayeux qui la surplombent. L'espace crayeux entre la vallée de l'Armançon et les reliefs tertiaires de la forêt d'Othe, situés à 5 km au nord-ouest, est occupé par un semis d'établissements plus modestes régulièrement disposés tous les 1,5 à 2,5 km sur les versants occidentaux des vallons qui descendent des hauteurs de la forêt d'Othe.

Au cours de l'Antiquité tardive, on observe l'abandon d'une grande partie des sites les plus éloignés de la vallée de l'Armançon, qui sont en général les plus modestes. Le nombre d'établissements de taille moyenne diminue lui aussi progressivement. Ce phénomène est très progressif et s'étale du III<sup>e</sup> au VI<sup>e</sup> s. Il semble en revanche que l'occupation se renforce sur les plus vastes établissements de la vallée de l'Armançon équivalents au site de Migennes. Leur occupation se poursuit fréquemment jusqu'aux IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> s., sous une forme qu'il est difficile de caractériser en l'absence de fouilles.

## 2 - Les vestiges

### 2.1 - Occupation du Haut-Empire : la résidence d'un établissement rural

Malgré les problèmes liés à la méthode de fouille adoptée alors, qui empêche un phasage précis du site (fig. 2), l'observation des liaisons de murs sur le plan de la fouille permet d'isoler un certain nombre d'états anciens, qui doivent remonter au courant du Haut-Empire.

#### 2.1.1 - Phases 1 et 2 : bâtiment sur fondations massives à l'est de la fouille, substructions de nature indéterminée

Les phases les plus anciennes ont été observées à l'est de la fouille (fig. 3). Elles correspondent à une construction totalement arasée jusqu'aux fondations (fig. 3, n° 24), de plan rectangulaire, d'orientation NNO-SSE, d'au moins 11,50 par 6,80 m, subdivisée en six espaces. À l'est, un massif de fondation de plan semi-circulaire, de 3,70 m de diamètre (fig. 6, n° 1), est accolé au milieu du grand côté (fig. 3, n° 25). La subdivision de cet ensemble en de nombreux espaces suggère qu'il s'agit d'une construction à étage, ces partitions ne correspondant pas à la délimitation de pièces, mais plutôt à celle de coffrages remblayés destinés à soutenir une architecture massive. L'emplacement de cette structure à l'extrémité méridionale de l'aile à galerie de façade de la phase 3 (voir *infra*) pourrait suggérer qu'il pourrait s'agir d'une tour de galerie de façade, type d'aménagement bien connu dans les établissements ruraux régionaux, voire d'un grenier à « caissons », ce qui n'interdit pas qu'il s'agisse d'une « tour » flanquant la galerie de façade.

Une fosse observée à l'extérieur et à l'est de la salle 15 recoupe les fondations arasées de l'ensemble 24 : son comblement cendré a livré un tesson de sigillée moulée du style de PATERNVS et un décor moulé de l'atelier de Lavoye, qui suggèrent que cet état est antérieur à la fin du II<sup>e</sup> s. Cette zone est ensuite rechargée au moyen d'un radier de silex qui doit correspondre à un niveau de cour.

La seconde phase de l'établissement correspond à un groupe de maçonneries dégagées à l'extrémité orientale de la fouille (fig. 4). Ce bâti est clairement superposé aux constructions de la phase 1 et recoupées par celles de la phase 3.

### 2.1.2 - Phase 3 : bâtiment résidentiel à galerie de façade

À partir de cette phase, l'organisation de l'établissement devient plus perceptible (fig. 5).

On observe la construction d'un bâtiment de plan globalement rectangulaire, d'orientation NNO-SSE identique à la précédente, long d'au moins 40,60 m pour une largeur de 9,95 m. Des adjonctions sont visibles sur le côté ouest. L'organisation de l'ensemble est clairement perceptible. De nombreux remaniements ont été observés lors de la fouille, ils sont difficiles à dater.

À l'est, le bâtiment est bordé d'une galerie de façade longue de 32 m et large de 3 m, qui se réduit à 2,50 m de largeur à son extrémité sud, en raison d'un renforcement du mur ouest sur une longueur de 2,50 m (fig. 5, n° 1). La galerie ne longe sans doute pas l'ensemble du bâtiment, deux salles semblant fermer l'extrémité septentrionale (fig. 5, n° 2-3). Au sud, les remaniements sont trop nombreux et insuffisamment documentés pour qu'on puisse déterminer les dimensions exactes de la galerie dans son état initial. Le mur oriental de la galerie devait servir de stylobate à un portique ; une base de colonne en provenant peut-être a été retrouvée dans un niveau de démolition tardif au sud de la galerie (voir *infra*).

Le niveau de sol initial, en terre battue, apparaît 0,15 m sous le niveau d'arasement des murs. Dans l'extrémité sud, à hauteur du rétrécissement de la galerie, les murs sont enduits d'un mortier de tuileau et le sol, régulier, est formé de fragments de terre cuite sur une épaisseur de 0,04 à 0,05 m.

[p. 174] Au nord de l'élargissement, ce sol de brique et les enduits disparaissent et les rognons de silex des murs sont nettement rougis par le feu.

Cette galerie ouvre à l'est sur un espace interprété comme une cour, recouverte de brique pilée puis rechargée par une couche de gravier de 0,08 à 0,12 m d'épaisseur. À la surface de ce sol, J.-L. Tainturier mentionne une probable monnaie de Postume, une fibule cruciforme de type Keller 1 (fig. 29, n° 1), typique du Bas-Empire, et un médaillon en bois de cerf (fig. 29, n° 19 ou 20).

À l'ouest de la galerie, le bâtiment est subdivisé en au moins sept salles (fig. 5, n° 4, 5, 6, 7, 8, 54, 19+20+21+23), qui montrent une alternance de deux modules, l'un carré (A), de 5,20 m de côté, l'autre rectangulaire (B), de 5,20 par 2,20 m, selon une alternance du nord au sud AABAABA.

#### • *Salles au nord du bâtiment*

Deux salles ont été partiellement fouillées à l'extrémité nord du bâtiment. La salle 2, la plus à l'est, mesure 3,30 par au moins 2,40 m. Le dernier état de sol, détruit, repose sur un radier de pierres de plus de 0,20 m d'épaisseur. La salle 3 mesure 4,30 par 3,50 m. Aucun sol ni aménagement correspondant n'a été observé.

#### • *La salle sur hypocauste 4*

Une vaste salle sur hypocauste (4), mesurant 5,30 par 5 m, a été dégagée à l'arrière de l'extrémité nord de la galerie de façade (fig. 5 ; fig. 6, n° 1-2). Sur les côtés sud, est et nord, les murs sont renforcés par une banquette dont la largeur varie de 0,20 à 0,30 m. Aux angles sud-est et nord-est, cette banquette est interrompue, peut-être pour laisser place à des conduits d'évacuation des fumées. La surface sur laquelle repose les pilettes (*area*) est constituée de terre battue argileuse. Les pilettes sont constituées de *tegulae* et de grands fragments de brique liées à l'argile ocre<sup>3</sup>. La pilette la mieux conservée présente encore une hauteur de 0,22 m et est constituée d'une pile de quatre *tegulae*. Le mur ouest, très largement détruit, n'a pas révélé l'emplacement du *praefurnium*.

#### • *Les salles 5, 6, 7*

---

<sup>3</sup> Ce mode de construction pourrait suggérer que l'hypocauste n'appartient qu'à une phase plus tardive du site.

Ces salles, situées au sud de la salle à hypocauste 4 et à l'ouest de la galerie de façade, sont peu documentées. La salle 5, d'environ 5,30 par 4,80 m, n'a été traversée que par une tranchée de sondage non documentée. La salle 6, située au sud de la précédente, mesure 5,30 par 2,30 m. Un sol de graviers compactés a été observé sous un remblai de tuiles brisées et de pierraille. La salle 7, de 5,30 par 5,10 m, présente un sol constitué d'un dallage de *tegulae* retournées et incluses dans une fine couche de mortier, à même le substrat naturel.

- *La salle 49 : une cuisine ?*

À l'arrière des salles 4, 5, 6 et 7 se trouve une vaste pièce (49), partiellement dégagée. D'environ 15,40 par 4,60 m, elle semble posséder un sol de mortier de chaux et sable. Contre le mur ouest, à 2,40 m de l'angle sud-ouest de la salle, se trouve une structure en briques liées par de l'argile rubéfiée, qui pourrait correspondre à une table de cuisson<sup>4</sup>.

- *L'ensemble balnéaire au sud du bâtiment à galerie de façade*

Un ensemble balnéaire, est aménagé dans l'extrémité sud du bâtiment : il se présente comme une succession de salles chauffés par le sol, parfois associées à des baignoires. La phase initiale semble remonter à la fin du Haut-Empire (III<sup>e</sup> s. ?) et avoir connu de nombreux remaniements qui rendent son organisation peu lisible (fig. 5 ; fig. 6, n° 3).

Le *praefurnium*, situé à l'extrémité méridionale du bâtiment, est précédé d'un espace de service (15), mesurant 2,60 par 2,30 m.

À l'ouest du *praefurnium* se trouve une première pièce sur hypocauste (16), de 2,80 par 1,60 m, dont les murs s'élèvent encore à 0,25 m au-dessus de l'*area* de terre battue. L'air chaud du *praefurnium* entre par « une ouverture de 0,55 m ». Deux bases de pilettes en brique de 0,20 par 0,20 m sont en place ; quelques fragments de mosaïque (non décrits) trouvés dans le comblement pourraient indiquer la nature du sol qui recouvrait la *suspensura* de cet hypocauste.

Au sud de cette salle se trouve une petite pièce semi-circulaire (17) de 1,50 m de diamètre hors œuvre, délimitée par un mur de 0,50 m d'épaisseur (fig. 6, n° 3). À l'intérieur, au centre, un empilement de *tegulae* dans l'axe de l'ouverture donnant sur la salle 16 devait faciliter la dispersion de l'air chaud vers deux conduits de 0,105 par 0,10 m (dimension intérieure), encastrées dans le mur et conservés sur une hauteur de 0,20 m. La paroi intérieure du mur est enduite de mortier de tuileau fin et l'extérieur est revêtu de briques ou *tegulae* appliquées verticalement contre le mur sur une surface de quelques décimètres carrés. Cet espace correspond sans doute à la partie inférieure d'une baignoire, ainsi chauffée par en dessous. À l'extérieur, à une trentaine de centimètres du mur, deux rangées de pierres disposées sur champ parallèlement à ce dernier, encadrent une rigole tapissée de mortier de tuileau (évacuation de l'eau ?). Au-delà se trouve une surface de mortier sur laquelle ont été découverts de « nombreux fragments de céramique métallescente de très faible épaisseur ». L'ensemble est recoupé par les murs de l'espace de service du *praefurnium* 50 (voir phase 4, *infra*).

[p. 175] La salle 18, située dans l'axe *praefurnium* 15 / salle 16, probable *caldarium*, mesure 2,10 par 1,60 m et est délimitée par des murs en silex, sauf du côté du *praefurnium* où la paroi est constituée de *tegulae* empilées, ménageant une « ouverture de 0,55 m ». Sur la sole constituée de mortier grossier irrégulier, quatre bases de pilettes étaient encore en place. Une couche de cendres de près de 0,10 m d'épaisseur a livré un *Risus* en terre blanche, datable du premier tiers du III<sup>e</sup> s. et un dé à jouer en os. De nombreux fragments de tubulures et fragments de dalles en calcaire ont été découvertes dans cette salle. Ces dernières pourraient provenir d'un sol sur *suspensura* détruit.

L'hypocauste de la salle 18 communique vers le nord avec un second hypocauste (19), mesurant 2,50 par 1,80 m. La sole, constituée d'un mortier de meilleure qualité que dans la salle 48, se relève légèrement en direction du nord. Quatre bases de pilettes sont conservées. L'une d'elles, dans l'angle

---

<sup>4</sup> Voir la description dans le chapitre consacré à la phase 4.

nord-est est formée de deux pierres superposées. Il s'agit donc sans doute d'une salle tiède (*tepidarium*). Tout le secteur comprenant les salles et espaces 19, 20, 21 et 23 semble avoir fait l'objet de remaniements tardifs mal perçus à la fouille (voir *infra*), qui partitionnent peut-être une salle initialement constituée des espaces 19, 20, 21 et 23<sup>5</sup>. Dans la salle 20, de 2,80 par 2,45 m, un sol sans doute antérieur a été observé. Il est constitué de terre battue, présente quelques cendres à sa surface et apparaît à 0,40 m sous l'arasement des murs, à hauteur de la semelle de fondation : il appartient sans doute à un état antérieur à la phase 3. Dans l'espace 21, de 3,90 par 1,90 m, on observe un autre sol de terre battue apparaissant à 0,30 m sous l'arase des murs.

À l'ouest se trouve une baignoire (22), de 2,10 par 2 m (fig. 7). Son fond est constitué d'un hérisson de pierres recouvert de mortier de tuileau sur lequel étaient scellées des dalles calcaires de 4,5 cm d'épaisseur dont un fragment est encore visible à l'angle nord-est. Le joint entre dalles du fond et des parois est protégé par un bourrelet de mortier de tuileau, de 4,5 cm d'épaisseur et 7 cm de large, coupé en biseau. Les angles verticaux sont renforcés d'un bourrelet identique et les traces d'arrachement des dalles du fond sont apparentes sur tous les côtés, revêtus de deux couches de mortier de tuileau sur 7 à 8 cm d'épaisseur. Le rebord supérieur du bassin, qui devait se trouver 0,20 à 0,30 m au-dessus du fond, était vraisemblablement souligné par une bande de pierres plates présentant un côté arrondi, dont de nombreux exemplaires portant des traces de mortier de tuileau ont été recueillies dans le comblement. Ces pierres ressemblent à celles déjà rencontrées dans le bassin 45 (cf. *supra*).

[p. 176] L'évacuation de l'eau se fait par une ouverture de 8 cm de diamètre qui devait contenir un tuyau en plomb, située dans la paroi sud, à 0,40 m de l'angle sud-ouest. Au moment de la fouille, l'ouverture semblait obturée par une *tegula* posée verticalement contre la paroi. L'eau débouche dans un espace mal déterminé (52), dont les parois sont recouvertes de mortier de tuileau (notamment le côté ouest du mur séparant 22 et 52, où l'enduit subsiste sur une hauteur de 0,30 à 0,35 m), et que le fouilleur interprète comme un bassin entourant la baignoire 22. Le fond de ce « bassin » est détruit.

Plus au nord, on trouve deux salles (54 et 8), qui ont manifestement fait l'objet de réfections au cours de l'Antiquité tardive (voir *infra*).

La salle 54 correspond à un espace de 5,40 par 1,90 m (ultérieurement subdivisé en deux espaces, 10 et 11) (voir *infra*). La salle 8, de 5,30 par 4,95 m, est bordée à l'ouest par un espace de 2,60 par 2,20 m hors œuvre (9). Par analogie avec l'espace 22, il est probable qu'il s'agisse d'une baignoire. Néanmoins, la fouille n'a révélé que des pierres sur 0,20 à 0,30 m d'épaisseur sous le niveau d'arasement des murs jusqu'au substrat naturel. Aucune couche d'occupation n'a été nettement distinguée mais le remblai ou la couche de démolition constituée de pierres a livré trois monnaies de Postume. Il est par ailleurs difficile de déterminer si la salle 8 était chauffée par le sol dès la phase 3<sup>6</sup>.

#### • *Interprétation, chronologie*

Les constructions de la phase 3 appartiennent à un bâtiment résidentiel à galerie de façade d'un plan très courant dans les établissements ruraux du nord-est de la Gaule (Kasprzyk 2019, p. 246-249). Ses substructions recoupent très nettement celles de la phase 2, et sont recoupée par celles de la phase 4 qui appartiennent avec certitude à l'Antiquité tardive. De nombreuses analogies avec des bâtiments similaires en Gaule de l'Est suggèrent une attribution à la fin du Haut-Empire (probablement la première moitié du III<sup>e</sup> s. ap.).

## 2.2 - L'établissement de l'Antiquité tardive

### 2.2.1 - La phase 4 : agrandissement de la partie résidentielle

---

<sup>5</sup> On notera, à l'appui de cette hypothèse, que la surface de l'espace regroupant 19, 20, 21 et 23 est globalement identique à celle de l'espace 5, ce qui respecte les proportions et l'organisation des salles à l'arrière de la galerie de façade (voir *supra*).

<sup>6</sup> Sur l'aménagement d'un hypocauste à canaux rayonnants dans la salle 8 à la phase 4, voir *infra*.

La phase 4 de l'établissement (première moitié du IV<sup>e</sup> s. ?), dont il conviendrait de préciser la chronologie par de nouvelles opérations de terrain, se caractérise par une amplification spectaculaire de la partie résidentielle (fig. 8-11).

Alors que le bâtiment à galerie de façade de la phase 3 semble demeurer en usage, on assiste à la construction d'une nouvelle aile de bâtiment d'orientation perpendiculaire ENE-OSO qui comprend une enfilade de salles pavées de mosaïque, dont une salle de réception terminée par une abside, et un important ensemble balnéaire accolé au côté sud. Bien que les limites nord de cette aile de bâtiments soient mal connues, il semble que l'angle formé par le bâtiment à galerie de façade et cette aile est-ouest délimite un espace ouvert (cour)<sup>7</sup>, sans doute alors la cour intérieure principale de cette partie résidentielle.

• *La salle de réception à abside*

L'extrémité occidentale de cette aile de bâtiments est occupée par une vaste salle (fig. 9, n°29) d'environ 20,10 m par 10 m hors œuvre, se fermant à l'ouest par une abside semi-circulaire de 9,50 m de diamètre (30), soit une surface totale d'environ 235 m<sup>2</sup>.

L'abside est munie d'un système d'hypocauste dont subsistent des pilettes quadrangulaires de 0,21 par 0,21 par 0,05 m, régulièrement disposées à 0,35 m les unes des autres et reposant sur un lit d'argile ocre situé environ 0,30 m en contrebas de la mosaïque de la salle 29. Seules deux pilettes sont constituées de briques rondes de 0,22 m de diamètre et 0,05 m d'épaisseur. Deux tubulures ont été observées au contact du mur de l'abside.

Une pilette renversée comportait neuf briques superposées, soit une hauteur d'au moins 0,50 m. Le sol de cette abside devait donc se trouver surélevé de 0,40 à 0,60 m par rapport à celui de la salle 29. L'absence de *praefurnium* et de trace de chauffe dans l'hypocauste a été relevée par le fouilleur (Bassier, Darmon, Tainturier, 1981, p. 125), mais il est possible qu'il n'ait pas été vu à la fouille. De nombreux fragments de tesselles recueillis dans le comblement de cet hypocauste suggèrent que le sol de l'abside a pu être lui-même recouvert d'un tel pavement.

La salle 29 était recouverte d'une mosaïque composée de trois tapis et une bordure (fig. 12), le tout d'une surface légèrement supérieure à 200 m<sup>2</sup>. Ce pavement de dimensions exceptionnelles ayant fait l'objet d'une publication (Bassier, Darmon, Tainturier, 1981), il n'y a pas lieu de procéder ici à sa description détaillée.

D'un point de vue stylistique, les tapis latéraux constitués d'octogones sécants sont presque identiques à ceux d'un tapis de Souzy-la-Briche (Darmon, Lavagne, 1977, n° 489) et trouvent des parallèles convaincants en Gaule à Lescar (Balmelle, 1980, n° 136), et Mienne-Marboué (Blanchard-Lemée, 1991, n° 555.9) ; mais aussi dans la Grande-Bretagne romaine à Wildford, Colliton Park, Wellow, Denton, Great Weldon, etc. (Neal, Cosh, 2002-2010, n° 35.1 ; 48.1 ; 51 ; 89.2 ; 165.9 ; 219.3 ; 468.1). La publication récente du site de Colliton Park à Dorchester permet d'assurer une datation dans le IV<sup>e</sup> s. (Durham *et al.* 2014).

[p. 177] Le tapis central a été rapproché par J.-P. Darmon de celui de la mosaïque du groupe épiscopal de Genève.

Lors de la publication de la mosaïque, il a proposé de la dater de la seconde moitié du V<sup>e</sup> s., sur des arguments qui ne peuvent être retenus et qui sont discutés *infra*.

Une grande quantité de fragments d'enduits peints a été recueillie sur la mosaïque, principalement à l'est et à l'ouest de la salle. Les fragments conservés révèlent des décors géométriques et végétaux,

---

<sup>7</sup> Un sondage effectué en 1983 indique que « sur une largeur de cinquante centimètres au pied [du] mur [nord de la salle 27] repose une grande quantité de tesselles blanches et bleues sur un amas de pierres avec quelques éclats de verre plat ; elles proviennent vraisemblablement de la mosaïque [de la salle 27]. En s'éloignant vers le nord, les pierres sont remplacées par une terre grise mêlée de quelques pierrailles avec très peu de mobilier entre trente et quarante centimètres de profondeur : des tessons de céramique commune, deux monnaies de Constantin, une perle en verre et des fragments de pierres taillées. Aucun mur n'a été recoupé ici : il s'agit sans doute d'un niveau de cour mais sans apport de matériaux particuliers » (Tainturier, 1983, p. 1).

non décrits<sup>8</sup>.

- *Salle à l'est de la salle 29*

Immédiatement à l'est de la salle 29 se trouve une pièce d'environ 10 par 3,40 m hors œuvre, qui a été très partiellement dégagée (fig. 9, n° 28). Elle possède un sol de mortier fin reposant sur un mortier grossier comparable au support de la mosaïque de la salle 29. Ce sol est plus haut d'environ 0,10 m par rapport à la mosaïque de la salle 29.

- *Salle de réception à bassin octogonal*

Une troisième salle (fig. 9, n° 27) prolonge l'alignement axial depuis de la salle à abside. De plan rectangulaire, elle mesure 12,30 par 9,20 m hors œuvre, soit une surface de 113,15 m<sup>2</sup>.

Son sol est orné d'une mosaïque reposant sur un hypocauste et un bassin de plan octogonal a été fouillé dans la moitié sud de la salle. La présence d'un hypocauste suggère qu'il puisse s'agir d'une salle à manger d'hiver (Balmelle, 2001, p. 175-176) (fig. 13).

Le système d'hypocauste est alimenté par un *prafurnium* situé contre l'extrémité orientale de la salle (fig. 9, n° 50). Le conduit, au fond dallé, mesure 0,58 m de largeur. Ses parois sont constituées de *tegulae* ou de briques empilées qui subsistent sur une hauteur de 0,27 m du côté sud, de 0,10 m du côté nord. [p. 178] L'aire de service, d'environ 2 m de côté, aux murs « peu cohérents » et sans fondations, aux angles arrondis, possède un sol de terre battue recouvert de quelques centimètres de cendres. Les murs supportaient peut-être un toit, car beaucoup de tuiles brisées ont été trouvées dans cet espace.

La structure de l'hypocauste, dont la *suspensura* est en partie conservée, bien qu'affaissée, jusqu'au sol supérieur, est constituée d'un radier de pierres sur lequel repose un sol d'argile ocre qui soutient les pilettes de dimensions variables, d'une hauteur de 0,40/45 m. Sur le haut de la pilette repose une brique de 0,45 par 0,45 par 0,04 m, débordante, sur laquelle viennent se rejoindre les coins de quatre briques de 0,59 par 0,59 par 0,045 m. Ces quatre briques jointives sont recouvertes par deux couches de mortier de tuileau de 5 à 7 cm d'épaisseur qui portent le tapis de tesselles d'une mosaïque.

Quatre emplacements de tubulures sont visibles long des murs nord et est, au nord de l'ouverture du *prae-furnium*.

Un bassin, alimenté par un tuyau (récupéré), se trouve à mi-distance du grand côté de la salle, légèrement décalé vers le sud. Inscrit dans un massif maçonné de plan carré d'environ 2,50 m de côté, il prend la forme d'un octogone d'environ 1,55 m de côté, dont le fond est recouvert de mortier de tuileau. Un fragment de placage mural en calcaire est conservé sur un des côtés de l'octogone (fig. 13). Les empreintes correspondent à des dalles de 0,66 m de long et 0,06 m d'épaisseur. [p. 179] Le fond du bassin est constitué d'une épaisseur de pierres calcaires recouvertes de mortier de tuileau sur lequel s'appuient les dalles verticales. Au centre, le mortier est recouvert d'un blocage de mortier de chaux et sable ou sont noyés des morceaux de briques posées à plat, où l'on remarque l'arrivée d'un tuyau.

L'empreinte de la canalisation en provenance du sud, traverse le mur qui sépare la salle du bassin 32. Selon J.-L. Tainturier, son pendage suggère qu'il s'agit d'une arrivée d'eau, obturée dans un second temps par le revêtement de tuileau du bassin 32. Il est donc probable que le remplissage du bassin octogonal n'est plus assurée par des canalisations dans son état tardif.

La fouille a montré qu'une mosaïque recouvrait l'ensemble de la salle. La récupération partielle des briques de la *suspensura* a entraîné une destruction presque complète du pavement (fig. 14-21), mais les observations de J.-L. Tainturier permettent de restituer sa composition. Ce pavement est inédit à ce jour.

La mosaïque, à décor géométrique polychrome (calcaire blanc, rose, gris-bleu sombre, terre cuite rouge et marbre blanc), utilise apparemment les mêmes matériaux que la mosaïque de la salle 29. On

---

<sup>8</sup> Ce mobilier n'a pas été réexaminé.

compte 60 à 80 tesselles au décimètre carré. Seuls trois fragments importants ont été observés en place, dans les parties ouest et sud-ouest de la salle, notamment en bordure du mur occidental (fig. 15-17).

Le champ est composé d'étoiles formées par huit parallélogrammes de 0,40 par 0,31 m de côté, dont les centres sont distants les uns des autres de 1,18 m sur chaque ligne (fig. 15, n° 1-2). Ces étoiles séparent de grands carrés dont les côtés – de 0,62 m – sont parallèles aux murs de la pièce. Entre ces grands carrés et entre les étoiles se trouvent déterminés des petits carrés sur la pointe, de 0,40 m de côté.

Les parallélogrammes, encadrés par deux filets noirs, comprennent toujours, de l'extérieur vers l'intérieur, sept filets de couleurs différentes et un filet central. Ce dernier, tantôt rouge, tantôt noir est toujours suivi de deux filets blancs. La disposition des couleurs des filets intermédiaires varie : de l'extérieur vers le centre, on peut trouver : trois blancs, un rouge, un noir ou deux blancs, un rouge, deux noirs, ou encore deux blancs, deux noirs, un rouge. Au centre de l'étoile est un point rouge cerclé de blanc.

[p. 181] Les grands carrés présentent une disposition répétitive sur leur bordure : deux filets noirs les délimitent, puis vers l'intérieur, deux filets blancs, un filet rouge, un filet noir, deux filets denticulés noirs et blancs, un filet blanc et un filet noir ; à l'intérieur, les motifs semblent varier à chaque fois.

Les petits carrés présentent de l'extérieur vers le centre deux filets noirs, deux filets blancs et un filet noir. À l'intérieur, les motifs sont encore changeants et font penser à ceux de la mosaïque de la salle 29, comme le décor de fleurons, de croix de Malte ou d'étoiles de losanges, avec une recherche de variété et des jeux de couleurs.

Le fragment trouvé à l'ouest de la pièce permet d'appréhender une partie de la bordure du tapis (fig. 15, n° 3). Du champ vers l'extérieur de la pièce, aux deux filets noirs des grands carrés succèdent deux filets denticulés noir et blancs, un filet blanc, un filet noir, une tresse à deux brins (noir, blanc, rouge, blanc, noir), un filet noir, deux filets denticulés noir et blancs, un filet blanc, deux filets rouges, deux filets blancs, deux filets noirs. Quelques tesselles tout à fait au bord du fragment annoncent encore autre chose. En raison de l'effondrement de l'hypocauste, il est difficile de déterminer quelle largeur précise manque pour atteindre la limite du tapis ; seule l'abondance des tesselles rouges à proximité du mur suggère une bande rouge analogue à celle de la première mosaïque.

[p. 182] La composition de ce pavement est semblable à des tapis tardifs de la *villa* de Souzy-la-Briche (Essonne), d'exécution moins soignée, mais constitué d'étoiles formées de parallélogrammes délimitant des grands carrés (Darmon, Lavagne, 1977, n° 483) ; ou à ceux plus précoces de Paisy-Cosdon (Aube) (Darmon, Lavagne, 1977, n° 509, 2) et Sens, qui seraient quant à eux datables du III<sup>e</sup> s. (Darmon, Lavagne, 1977, n° 425). La composition est connue sur plusieurs pavements tardifs de Grande-Bretagne comme à Great Casterton, Medbourne, Great Weldon (Cosh, Neal, 2002-2010, n° 23.4 ; 82 ; 89.3) ou de la vallée de la Moselle comme à Trèves « Pfalzel » et « Augustinerhof » (Hoffmann *et al.* 1999, n° 4 et 174).

Il a par ailleurs été retrouvé 91 fragments de taille variée dans la démolition de l'hypocauste (fig. 14), dont un grand nombre peut être intégré dans le canevas d'ensemble. Ainsi, trois fragments, portant le numéro 15 sur le plan fig. 14, sont un angle d'un grand carré associé à l'extrémité d'un parallélogramme (fig. 21, n° 15). On peut aussi rattacher aux étoiles les n° 16 et 25 du plan (fig. 21) et à un carré le n° 20 (fig. 21 ; fig. 19, n° 3).

Parmi les fragments, un certain nombre présentent des caractères différents du motif de champ. Ils ont été trouvés autour du bassin octogonal. Sur le n° 10, le marbre blanc apparaît dans un motif carré (?), dessinant une forme qui pourrait être celle d'un bateau avec l'extrémité d'une voile à gauche (fig. 19, n° 1). Le fragment n° 21 (fig. 20 ; fig. 18, n° 3) représente un poisson nageant vers la gauche dont les nageoires sont composées de tesselles rouges et de marbre blanc, sur fond blanc, à l'intérieur d'une bordure géométrique que l'on retrouve sur le n° 22 (fig. 20 ; fig. 18, n° 4) encadrant la queue d'un autre poisson nageant quant à lui vers la droite, en symétrie. La totalité de cette bordure entourant le bassin est donnée par les fragments n° 23 et 24 (fig. 20 ; fig. 19, n° 2). Une limite de mortier de support visible sur le n° 24 indique que ce fragment se trouvait au bord d'une paroi. De là se succèdent



un filet noir, deux filets rouges, un filet noir puis cinq filets de tesselles sur la pointe, successivement blancs (en marbre), rouge, noir, rouge, blanc (en marbre), rattachés au filet précédent et au suivant par des tesselles triangulaires de calcaire blanc, filet noir délimitant la surface où se situent les poissons.

[p. 183] Selon J.-L. Tainturier, la nature du sujet et la forme des surfaces avec des angles de 60 et 120 degrés environ permettent de supposer que ces éléments devaient être placés au fond du bassin octogonal. On pourrait ainsi placer quatre poissons dans quatre espaces correspondant chacun à deux côtés de l'octogone, entourés chacun de la même bordure ci-dessus décrite, mais on ignore comment pouvait se présenter la partie centrale.

Cette composition trouve un parallèle proche dans la *villa* de Palat à Saint-Emilion (Gironde), où le bassin – également octogonal – de la salle de réception est orné d'un tapis représentant des poissons (Balmelle, 2001, p. 175, fig. 67 ; p. 319, fig. 246).

#### • *L'ensemble thermal méridional*

Immédiatement au sud et contre les salles 27, 28 et 29 se développe un vaste ensemble balnéaire qui appartient au type des bains à plan linéaire (Balmelle, 2001, p. 182-185) (fig. 9).

L'ensemble est constitué d'une enfilade d'au moins cinq salles (42, 41, 40, 39, 37 d'ouest en est), auxquelles il faut adjoindre une probable *natatio* (35).

#### • *Salles chauffées*

Les salles 42, 41 et 40 (fig. 9 ; fig. 22), délimitées par des murs de 0,50 m d'épaisseur, sont chauffées par des hypocaustes reposant sur un sol inférieur (*area*) de mortier de 4 à 5 cm d'épaisseur. Une couche de terre noire mêlée de charbon de bois déposée sur cette sole indique que l'hypocauste est fonctionnel.

La salle 42, mesurant 4,80 par 3,60 m, a livré les restes de treize pilettes irrégulièrement disposées, constituées de briques de 21 x 21 x 5 cm, dont la hauteur totale conservée varie de 6 à 54 cm<sup>9</sup>.

La salle est limitée au sud par un mur d'1 m d'épaisseur, traversé par une conduite de quatre *tubuli* mis bout-à-bout qui rejoint un espace étroit d'1 m de large (51). Ce dernier possède un sol de terre battue situé à la même altitude que l'*area* de la salle 42. Il est limité au sud par un mur large de 0,50 m, sans doute un mur extérieur. Cette partie semble très remaniée.

La pièce 41, de 4,80 par 3,10 m, n'a livré aucune trace de pilette.

La troisième salle sur hypocauste (40) mesure 5,15 par 3,20 m. Elle présente plusieurs sortes de pilettes : au nord, les pilettes sont formées par la superposition de briques de 18 x 16 x 4 cm posées sur une brique (carreaux) de 24 x 24 x 5 cm. La hauteur conservée varie entre 0,23 et 0,46 m. Vers l'angle sud-est, les pilettes sont formées de quatre briques de 40 x 40 x 5 cm reposant sur deux tubulures réutilisées de 27 x 24 x 14 cm, dressées côte-à-côte, et remplies d'argile. Chaque pilette mesure ainsi 0,52 m de hauteur. Ces pilettes sont recouvertes par des dalles de 5 cm d'épaisseur (matériau inconnu), qui supportent un lit de mortier, base d'un sol dont le niveau devait correspondre à peu près à celle de la mosaïque de la salle 29.

Au sud se trouve une baignoire (45) de 2,10 par 1,20 m hors œuvre, dont le fond est couvert de dalles de calcaire ou de brique. Les parois sont recouvertes de deux épaisseurs de dalles calcaires verticales séparées par une épaisseur de mortier de tuileau. La partie en eau devait se terminer vers le haut par un rebord arrondi peint en bleu, plusieurs fragments semblables ayant été retrouvés dans le remplissage. Au fond de la baignoire, un tuyau de plomb, de 5 cm de diamètre et conservé sur une longueur de 0,80

---

<sup>9</sup> La conservation varie d'une à huit briques.

m, traverse le mur sud. À sa sortie au sud-ouest de 44, ce conduit aurait livré une monnaie de Valentinien. Il est donc probable que la construction de cette baignoire soit postérieure à l'abandon du *praefurnium* 44 (voir *infra*).

[p. 184] Le chauffage des salles 42, 41 et 40 est assuré par deux *praefurnium* successifs<sup>10</sup>.

Le plus ancien (44), situé à l'ouest de la piscine 45 et au sud de la salle 41, mesure 3,40 par 2,70 m. Il communique avec la salle 41 par un conduit d'1,80 m par 0,70 m. Le sol (non décrit) est recouvert d'un dépôt noir charbonneux. Le conduit est dans un second temps muré, remblayé par de grosses pierres, et l'hypocauste semble alors chauffé par le *praefurnium* situé à l'ouest de la salle (43).

Cette espace étroit (5 x 1 m), aux angles arrondis, enveloppant l'accès au *praefurnium*, possède un sol de terre battue recouvert d'un dépôt noir mêlé de gros fragments de charbon de bois et de clous, avec, au sud, la trace de deux pilettes et d'une ancienne ouverture murée, donnant vers l'est. Le conduit entre 43 et 42 mesure 1,80 par 0,70 m. Le sol est dallé de trois rangées de briques de 33 x 23 x 5 cm. Les parois sont formées par un empilement de briques plates disposées en encorbellement sur la partie supérieure, le tout conservé sur une hauteur de 0,56 m. Près de l'aire de service 43, les briques sont remplacées par des moellons, le tout formant de chaque côté de l'entrée du conduit un bloc maçonné d'1 m d'épaisseur.

Après avoir alimenté l'hypocauste de la salle 42, l'air chaud passait dans les pièces suivantes (41 et 40) par des ouvertures formées par une tubulure traversant le mur au niveau de l'*area*. Une autre partie de cet air chaud empruntait un conduit surélevé accolé au mur nord des salles 42 et 41, sur une banquette située à 0,45 m au-dessus de l'*area*, d'où il alimente trois conduits muraux dans le mur de séparation entre la salle 29 et les salles 42, 41 et 40.

#### • Salles froides

Immédiatement à l'est de la salle 40 se trouve une salle (39) mesurant au minimum 5,60 par 2,70 m. Dans un premier état, cette salle semble avoir été équipée d'un bassin de plan presque circulaire, au sol formé de dalles calcaires, et mesurant 1,52 par 1,41 m, pour une profondeur conservée de 0,45 m (fig. 23, n° 1). Les parois du bassin sont constituées de plusieurs épaisseurs de mortier hydraulique, la dernière mesurant 8 mm d'épaisseur. Un léger bourrelet de mortier subsistant au fond du bassin indique l'existence d'un revêtement supplémentaire qui n'a pas laissé de traces sur le mortier. Au nord, le bassin est coupé par une banquette de briques empilées sur une épaisseur de 0,32 m et d'une largeur maximale de 0,24 m.

[p. 185] L'évacuation de l'eau se fait vers le sud par un tuyau de plomb de 11 cm de diamètre extérieur, 7 cm de diamètre intérieur pour 56 cm de longueur conservée, lui-même scellé dans un alignement de *tubuli* de 0,91 m de long, débouchant au sud de la salle dans un espace (38) de 3,10 par 2,10 m, remblayé par un amas de déblai divers où aucun sol n'est visible, mais qui fut en dernier lieu couvert car il est recouvert de tuiles brisées qui paraissent effondrées sur place.

Le bassin est ensuite comblé et traversé par une canalisation formée de tuyaux en brique de section circulaires emboîtés, partant de la salle 40 et aboutissant à un caniveau situé dans la salle 37. La canalisation est scellée par un mortier de chaux et de brique pilée formant gouttière. Ce mortier est recouvert d'une alternance de bandes de grandes dalles rectangulaires de calcaire et de *tegulae* retournées orientées est-ouest au nord de la pièce, nord-sud au sud (fig. 23, n° 1, à l'arrière-plan). Ces deux séries sont séparées par une baguette formée de dalles calcaires de 5 cm d'épaisseur, disposées de chant.

La salle 37, située à l'est de la salle 39, mesure environ 10,60 par 4,40 m. Les limites exactes, à l'ouest et au sud-ouest, semblent avoir été difficiles à discerner lors de la fouille.

Le sol, plusieurs fois remanié, devait être dallé dans son dernier état et situé en contrebas du sol de la salle 39. Le mortier du sol le plus ancien repose sur un blocage de silex et de terre. Il est recouvert d'une couche de matériaux de démolition (pierres parfois taillées et nombreux fragments d'enduits peints

<sup>10</sup> On peut toutefois envisager que les *praefurnia* 43 et 44 aient fonctionné concomitamment.

identiques à ceux de la salle de réception à abside 29).

À l'ouest de la salle, le fouilleur mentionne un « caniveau, dans lequel aboutissent plusieurs canalisations ». Et « au niveau du mortier correspondant à ce qui reste de sol », on a trouvé une perle en verre en forme de cruche avec un anneau en or (fig. 30, n° 8-9).

La salle donne de plain-pied sur un petit bassin rectangulaire de 2,45 par 1,15 m, dont le sol a disparu. Ce bassin est entouré par un dallage constitué de plaques triangulaires de calcaire et de *tegulae*, conservé au nord-est du bassin (fig. 23, n° 2). Ses parois sont recouvertes de plaquettes de calcaire de seulement 12 cm de hauteur<sup>11</sup>, partiellement conservées. L'évacuation de l'eau se faisait par une canalisation formée de tuyaux en brique de section circulaires emboîtés, aboutissant dans le caniveau évoqué plus haut.

[p. 186] Plus au sud se trouve un second bassin (36), de 3,70 par 3,05 m, limité au nord par une double rangée de briques empilées, sur les trois autres côtés par des murs épais. Le revêtement de mortier des parois devait être recouvert de dalles calcaires dont on perçoit l'empreinte. Sur le côté ouest, elles devaient avoir 0,65 m de large pour une hauteur comprise entre 0,70 m au nord et 0,85 m au sud<sup>12</sup>.

Le caniveau qui longe ces deux bassins et où se déversait l'eau du bassin circulaire se perd ici dans la maçonnerie.

À l'extrémité sud se trouve un bassin (35) d'orientation est-ouest mesurant 10,60 m par 3,60 m. Les murs qui le limitent au sud et à l'est sont précédés d'une banquette enduite de mortier hydraulique et formée de briques empilées sur 0,35 m d'épaisseur. Du côté nord, la sole de mortier est limitée par une dalle calcaire verticale. Entre cette dalle et le mur existe un vide d'une trentaine de centimètres de largeur qui semble correspondre à la banquette encore existante sur les côtés est et sud, et dont on retrouve la trace dans l'angle nord-est. Le fond du bassin est constitué d'un lit de mortier, qui serait ainsi à environ un mètre en contrebas de la mosaïque de la salle 29. À l'extérieur, seul le mur ouest a été suivi. Il est renforcé par deux contreforts. L'évacuation des eaux de ce bassin devait se faire par l'angle sud-ouest, qui était récupéré. Un fragment de chapiteau de pilastre (?) à décor d'écaillés caractéristique du IV<sup>e</sup> s.<sup>13</sup>, trouvé dans le comblement, offre une information sur le décor possible de ce secteur de la zone thermale (fig. 33, n° 2-3).

La morphologie et les dimensions de ce bassin indiquent qu'il doit correspondre à une *natatio* (Balmelle, 2001, p. 191).

Le bassin 32, situé au sud et dans l'axe de la salle 27, mesure 7,20 par 5,40 m, auquel il faut ajouter une niche sur le petit côté nord, mesurant 1,20 m de profondeur pour 1,40 m de large. Le fond du bassin est à 0,80 m en contrebas du sol de la salle 31 et à 1 m en dessous du niveau d'arasement des murs.

Ses parois et fond sont enduits de mortier de tuileau sur une épaisseur de 0,15 m. La maçonnerie des angles du renforcement septentrional sont constitués de réemplois : moellons, fragment de sculptures et de colonnes qui appartiennent peut-être à la décoration de l'établissement de la fin du Haut-Empire. Le fond porte l'empreinte de dalles qui devaient le recouvrir. L'évacuation de l'eau, par le côté sud, à 0,95 m de la paroi orientale, est matérialisée par l'empreinte d'un tuyau formant dans le mortier de tuileau une gouttière de 0,08 m de diamètre. L'angle intérieur sud-est du bassin est renforcé par un bloc de pierres et mortier de tuileau de 0,60 par 0,50 m.

Le mur limitant le bassin à l'est montre deux états : vers l'intérieur du bassin, le revêtement de mortier de tuileau couvre un mur de 0,35 m d'épaisseur, construit en pierres calcaires liées au mortier de tuileau ; ce mur est accolé à un autre, de 0,50 m d'épaisseur, en pierres calcaires liées au mortier de chaux et sable et revêtu d'un enduit de sable fin recouvert d'un enduit de couleur brune, visible sur une hauteur de quelques centimètres, au contact du sol de la pièce 31 et de ce mur.

[p. 189] De part et d'autre du bassin 32 se développent deux salles 31 et 33 de dimensions

<sup>11</sup> Cette mesure correspond peut-être à la profondeur du bassin, qui n'est pas signalée dans la documentation de fouille. Le bassin est décrit comme « pédiluve » par le fouilleur, ce qui sous-entend sans doute une faible profondeur qui pourrait correspondre à ces 12 cm.

<sup>12</sup> Cette mesure correspond peut-être à la profondeur du bassin, qui n'est pas signalée dans la documentation de fouille.

<sup>13</sup> En Gaule, on retrouve par exemple ce motif décoratif pour la balustrade de la galerie des Hermès de la *villa* de Welschbillig (Wrede, 1972).

globalement similaires, qui semblent disposées de part et d'autre d'un axe de symétrie formé par les salles 27 et le bassin 32.

- La salle 33, située à l'ouest du bassin, mesure 9,60 par 5,50 m. Son sol, situé à environ 0,40 m sous la surface actuelle, était peut-être dallé. À la base du mur est, à 4,50 m de l'angle nord-est, existe une ouverture de 0,65 m de hauteur et 0,36 m de largeur à la base, encadrée dans sa partie inférieure par des pierres taillées. Sa partie supérieure est composée de *tegulae* disposées en encorbellement. Cette ouverture, qui doit correspondre à un état ancien de ce secteur, est ensuite obstruée par le revêtement intérieur du bassin 32.

Sur le mur occidental et sur le dernier sol ont été observés des restes d'enduit peint et un fragment de mosaïque. Sous le sol, un sondage a révélé à l'ouest l'empreinte d'une canalisation enfouie, qui traverse le mur en direction de la salle 37. L'ouverture dans le mur est encadrée par des briques ou des *tegulae* disposées en encorbellement sur une longueur de 0,75 m et une largeur de 0,35 m. Dans le mur, le conduit se divise en deux pour se diriger vers le sud, dans l'axe du mur d'une part, vers le côté nord du pèdiluve de la salle 37 d'autre part.

- La salle 31, située à l'est du bassin, mesure 8,50 par 4,85 m. Le dernier état de sol est détruit, mais on peut retrouver son niveau grâce à celui de la base de l'enduit peint encore visible sur les murs sud et les angles sud-ouest et sud-est. Plusieurs sondages ont montré l'existence du radier du sol disparu, constitué d'un radier de pierres et de mortier sur quelques centimètres d'épaisseur reposant sur une couche des *tegulae* brisées (assainissement ou toiture effondrée d'un état antérieur). Sous cette dernière, un dépôt de terre noire et de pierres a livré de nombreux tessons de céramique qu'il convient de dater du IV<sup>e</sup> s. et des « monnaies qui semblent dater du troisième ou du quatrième siècle » (Tainturier, 1981, p. 2). Selon le fouilleur, cette couche se retrouverait de l'autre côté du mur est de la salle 31 et appartiendrait donc à état antérieur, recoupé par ce mur. Quinze monnaies, « dont cinq semblent de Constantin » auraient été trouvées dans la pièce, mais on ne connaît pas leur position stratigraphique (Tainturier, 1985, p. 4).

#### • *Remaniements dans le bâtiment à galerie de façade*

Le bâtiment à galerie de façade, toujours utilisé dans l'Antiquité tardive comme en témoigne l'abondance du mobilier céramique, semble avoir été remanié (fig. 10-11).

L'espace 20 semble recouvert par un remblai de pierres épais de 0,40 m, dont des petites pierres taillées de forme parallélépipédique, de dimensions toujours proches (0,08 par 0,045 par 0,04 m) et une inscription fragmentée. Cette dernière, facilement restituable, donne le texte *DD(omni) nn(ostri) Co[nst]antin[o ?...]* / *Liciniu[s] C(?)* (AE 1983, 701) (fig. 33, n° 1), qui serait datable entre 313 et 323-324 si la ligne 2 mentionne bien l'empereur Licinius<sup>14</sup>. Elle suggère que ce remblai soit postérieur aux années 320. Il est scellé par un mortier de tuileau sur un lit de pierres.

Un remblai de nature proche est signalé dans l'espace 21 : il est constitué de débris de construction, pierrailles, mortier de chaux et sable.

[p. 190] Plus au nord, l'espace 54 de la phase 3 semble partitionné en deux espaces 10 et 11. L'espace 11, qui mesure 2,10 par 1,95 m, possède un sol constitué de mortier de tuileau. Le mur qui le limite à l'ouest porte des restes d'enduits sur quelques centimètres de haut.

Les salles 10 et 8, situées immédiatement à l'est et au nord, semblent correspondre à des remaniements tardifs et former un ensemble cohérent d'hypocaustes à canaux rayonnants.

Les deux pièces sont chauffées par un système d'hypocauste alimenté par un même *praefurnium* (53) complètement détruit, situé à l'ouest du mur occidental et dans le prolongement du mur de séparation entre les salles 10 et 8, où le fouilleur note une importante couche de terre cendreuse contenant des traces de charbon de bois et quelques pierres sculptées représentant une grappe de raisin et un oiseau dans un feuillage. La base du mur de séparation des deux pièces répartit l'air chaud sortant du foyer.

---

<sup>14</sup> Le nom de Licinius devrait cependant être au datif et non au nominatif. Licinius est-il le dédicant, homonyme de l'empereur ?

Dans la salle 10, qui mesure 2,50 par 1,95 m, l'air chaud circule dans une petite canalisation qui fait le tour de la pièce au ras d'une banquette de 0,20 m de large, et isole au centre un massif de maçonnerie grossière. Aux trois angles opposés au *prae-furnium* se trouvent trois conduits muraux en tubulures pour assurer le tirage.

Dans la salle 8, qui mesure 5,30 par 4,95 m, on trouve une structure de même type mais plus complexe, du fait des dimensions de la salle. Sortant du *prae-furnium*, l'air chaud y est distribué dans trois conduits de départ délimités par de grosses pierres calcaires ou par des briques empilées. L'air se répand ensuite dans des conduits de 0,20 à 0,25 m de largeur à la base et de 0,25 à 0,30 m de hauteur, se rétrécissant vers le haut, qui délimitent des massifs de maçonnerie grossiers mesurant en moyenne 1,20 m de côté. Le fond des conduits, dont l'altitude augmente au fur et à mesure de leur éloignement du *prae-furnium*, est tapissé d'argile ocre qui porte encore des traces de charbon de bois et de cendres, principalement à proximité du *prae-furnium*.

Le tirage est assuré par :

- deux cheminées équipées de tubulures, situées aux angles nord-est et sud-est, installées dans la banquette de maçonnerie de 0,20 m de large qui fait le tour de l'hypocauste ;
- deux conduits, apparemment sans tubulures car les silex du mur portent à cet endroit des traces de chauffe, intégrés dans la banquette est, l'un de 0,60 m, l'autre de 0,35 m de large ;
- deux autres conduits identiques dans la banquette ouest, l'un de 0,35 et l'autre de 0,70 m de large ; dans l'angle nord-ouest, très perturbé, cette banquette disparaît sur plus d'un mètre.

Le niveau de circulation disparu des salles 8 et 10 doit être légèrement plus haut que celui de l'espace 11. Des fragments de dalles calcaires de 3 cm d'épaisseur et de nombreuses tesselles de mosaïque gris-bleu, dont on retrouve des fragments dans les conduits, peuvent constituer des indices sur sa nature. Il faut noter la découverte d'une « galette » de verre à souffler dans les conduits de l'espace 8 (fig. 32, n° 1).

[p. 191] Dans la galerie 1, dans un dépôt de terre cendreuse mêlée de fragments de tuiles et de tubulures, épais de 15 cm, on trouve des tessons de sigillée d'Argonne et plusieurs outils agricoles (fig. 31, n° 2 et 3).

Au sud de la galerie, le niveau du sol est situé un rang de moellons de silex sous l'arasement du mur à l'est et à deux rangs du mur à l'ouest. Dans cette zone plus basse s'accumulent des débris de *tegulae* (plus d'une centaine), de tubulures, des briques, des pierres, des ossements d'animaux et quelques objets. À l'extrémité sud, sur le sol de la galerie ont été trouvés des moellons calcaires taillés et un fragment de base de colonne, des objets en métal dont un couteau en fer (fig. 32, n° 8). Au même endroit, un foyer « peut-être » plus tardif est matérialisé par une tache cendreuse autour de laquelle on trouve des fragments de bois de cerf, un cornillon de bovidé, un bois de cerf taillé en pointe, le tout suggérant une probable activité artisanale. Un vase en sigillée d'Argonne de forme Ch 320 décoré de la molette UC 262 de dater cette activité de l'extrême fin du IV<sup>e</sup> ou de la première moitié du V<sup>e</sup> s.

Plusieurs tessons de sigillée d'Argonne suggèrent une fréquentation de la salle 7 au cours de l'Antiquité tardive (fin du IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> s. ?).

La cour située à l'est de la galerie semble plusieurs fois remblayée, notamment au nord. Le niveau primitif, constitué d'un lit de pierre, est recouvert de plusieurs lits de gravier ; la plus ancienne a livré un bord de gobelet Niederbieber 33 à décor incisé datable du courant du III<sup>e</sup> s. Les couches superficielles, constituées de terre mélangée à des pierres, ont livré un fragment de bracelet et des perles en jais (fig. 29, n° 18 ; 30, n° 5-6) associés à plusieurs jattes en céramique argonnaise Chenet 323a.

L'espace correspondant à la salle 49 semble toujours utilisé dans la première moitié du IV<sup>e</sup> s. et son sol serait alors en terre battue, recouvert de quelques dalles de calcaire et des *tegulae*, retrouvées brisées. Une structure en brique a été observée contre le mur occidental de la salle. [p. 195] L'ensemble est très endommagé à l'est, mais on peut distinguer un aménagement d'1,80 m nord-sud par 0,90 m est-ouest, conservée sur une hauteur maximale de 0,30 m, dont le côté ouest concave, empiète légèrement sur le mur. La partie centrale est traversée par un conduit nord-sud de 0,20 m de côté, dans lequel se trouvent deux élargissements de plan ovale d'environ 0,60 m de côté. L'extrémité nord du conduit, délimitée par de grosses pierres, est remplie d'un sédiment charbonneux et cendreuse. La partie sud est complètement détruite et il n'en subsiste que les pierres de soubassement liées au mortier. Plus à l'est, un aménagement longiligne, long de 1,90 m et large de 0,50 m,

constitué de deux assises de pierres et dont le parement oriental est nettement visible, peut être associé à la structure en tuile. L'ensemble forme un aménagement très caractéristique que l'on peut identifier comme une structure culinaire semblable à celle de la maison des Messii à Vaison-la-Romaine (Bouet, 2001, p. 251, fig. 14, k). Un tesson de jatte Chenet 323 a suggère que celui-ci est peut-être utilisé dans le courant du IV<sup>e</sup> s.

Le secteur est profondément remanié dans la phase la plus tardive du site, à une date difficile à préciser, peut-être vers la fin du IV<sup>e</sup> ou le début du V<sup>e</sup> s. Les murs sont arasés et recouverts d'une couche de terre ocre qui a livré plusieurs bords de jattes Chenet 323 de Jaulges-Villiers-Vineux, un tesson de sigillée d'Argonne décorée à la molette (UC 78 ou 79 ?) (fig. 27, n° 5), des coquilles d'huître ; lui succède une couche de silex et craie qui forment peut-être un sol extérieur. Dans ce secteur, le fouilleur mentionne la découverte d'un tesson de sigillée d'Argonne décoré de la molette UC 30 (Tainturier, 1983, p. 2 et pl. V, n° 4).

#### • *Le mobilier de la phase de l'Antiquité tardive*

L'importance quantitative du mobilier recueilli lors des fouilles est considérable mais ne peut constituer un ensemble de référence pour les IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> s., dans la mesure où il est généralement hors contexte stratigraphique. Ne sont donc présentés ici que les éléments discriminants pour la caractérisation et la chronologie de l'occupation.

Le mobilier céramique, extrêmement abondant, est cependant localisé en plan. L'analyse de la répartition de 89 formes de sigillées d'Argonne décorée à la molette montre une concentration des découvertes dans la moitié orientale de la fouille, dans la cour comme dans l'aile de bâtiment remontant au Haut-Empire (fig. 24-28). La rareté des découvertes dans l'aile tardive sud est surprenante mais s'explique peut-être par le fait que la nature de l'occupation n'est pas propice à la présence de remblais de sol ou de fosses-dépotoir. Il est en revanche intéressant de noter que les décors du IV<sup>e</sup> s. (molettes des groupes 1 à 4 de Hübener et molettes UC 250-251) ont principalement été découverts dans la cour alors que ceux du V<sup>e</sup> s. proviennent de l'aile résidentielle nord-sud, ce qui suggère une longue durée d'occupation de ce secteur. L'absence de molettes « chrétiennes » est à noter, mais il faut rappeler que l'on se trouve ici en limite de leur aire de diffusion (Bayard 1990, p. 301, fig. 12).

L'*instrumentum* recueilli lors des fouilles de J.-L. Teinturier a fait l'objet d'un mémoire de maîtrise de T. Inacio (Inacio, 2004), qui nous a gracieusement fourni sa documentation.

[p. 196] Son étude a montré la présence de plus de 500 éléments d'*instrumentum*, malheureusement sans contexte stratigraphique clair, ce qui limite la portée des informations. Nous nous limiterons donc à une présentation des objets dont la typologie permet une attribution sans ambiguïté à l'Antiquité tardive, et donc la nature offre des éléments de caractérisation de l'occupation (fig. 29-33).

Les objets de parure de l'Antiquité tardive sont peu nombreux, mais comprennent quelques éléments remarquables. On note la présence d'une fibule cruciforme de type Keller 1 datable des années 280-320 ap. (fig. 29, n° 1), d'au moins sept fragments de bracelets en verre vert à noir à section en D (fig. 29, n° 6-13), de quatre bracelets en bronze de type courant au IV<sup>e</sup> s. (fig. 30, n° 1-4) et surtout de cinq fragments de bracelets en jais ou schiste (fig. 29, n° 14-18). Les quelques perles découvertes sur le site comprennent deux perles en jais ou schiste (fig. 30, n° 5-6) et deux exemplaires de perles verre en forme de cruche (*Krugperlen*) (Schulze 1978), l'une d'elles ayant été trouvée avec un anneau en or manifestement destiné à sa suspension (fig. 30, n° 8-9).

Cet ensemble, modeste en nombre, est cependant d'une qualité qui s'écarte sensiblement des découvertes courantes sur les sites ruraux tardifs de la zone d'étude : il indique la présence de résidents au statut social sensiblement supérieur à la moyenne des occupants des établissements tardifs de cette partie de la Lyonnaise.

Cette impression est par ailleurs confirmée par la présence d'éléments liés à la sphère militaire : un *umbo* de bouclier en fer (fig. 32, n° 12) d'un type bien connu dans la seconde moitié du III<sup>e</sup> s. (James, 2010, n° 598-602, fig. 95 ; Pirling, 1993, p. 119, fig. 6) et un éperon (fig. 32, n° 11).

Le matériel numismatique a fait l'objet d'un inventaire sommaire classé en périodes de Reece par P.-

A. Besombes (Ministère de la Culture). Parmi les 138 monnaies, on dénombre 1 monnaie de la période III (69-96), 1 de la période IV (96-117), 4 de la période V (117-138), 6 de la période VI (138-161), 12 de la période VII (161-192), 2 de la période VIII (192-222), 3 de la période IX (222-238), 35 de la période X (259-275), 5 de la période XII (294-317), 36 de la période XIII (317-348), 19 de la période XIV (348-364), 12 de la période XV (364-388), 1 de la période XVI (388-402) et 1 mérovingienne. Il s'agit de monnaies courantes – à l'exception du *tremissis* mérovingien – qui indiquent une fréquentation soutenue du site au IV<sup>e</sup> s., sans que le diagramme général [ne s'écarte de la moyenne des établissements tardifs de cette partie de la Lyonnaise (Burgevin, Filipiak 2016, p. 165).

### 2.2.2 - La phase 5 : démantèlement partiel de l'établissement et poursuite de l'occupation aux VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> s.

Les premières décennies du V<sup>e</sup> s. semblent correspondre à une période de contraction de l'occupation, que reflète la raréfaction des témoins matériels, notamment la céramique qui est toutefois moins bien connue pour cette période.

C'est peut-être dans le courant du V<sup>e</sup> s. qu'est démonté l'hypocauste de la salle 27, comme le suggère la présence d'une jatte Chenet 320 décorée de la molette UC 78 dans la démolition de la mosaïque (fig. 28, n° 2)<sup>15</sup>.

Malgré une raréfaction des témoins matériels partir de la fin du IV<sup>e</sup> et au début du V<sup>e</sup> s., plusieurs découvertes montrent la présence d'une occupation du site aux VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> s. (fig. 34), avec peut-être une solution de continuité entre le milieu du V<sup>e</sup> et le courant du VI<sup>e</sup> s.

L'essentiel des témoins mobiliers susceptibles d'attester une fréquentation du site aux VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> s. ont été recueillis dans la salle 4. Le comblement de l'hypocauste a livré de nombreux fragments de céramique grise fine et de céramique commune, un fond de gobelet campaniforme à bouton terminal en verre (type Feyeux 52) et un probable fond de flacon à panse globulaire (type Feyeux 20), le tout paraissant datable du courant du VI<sup>e</sup> s.

La fouille de la salle 29 a révélé la présence de zones où la mosaïque semble brûlée sur une surface limitée, peut-être par des foyers. Une datation par thermoluminescence effectuée sur une de ces zones de rubéfaction a donné la date de 1460 ± 110 BP, ce qui suggère le VI<sup>e</sup> s. (Bassier, Darmon, Tainturier, 1981, p. 148). Plus qu'un indice de datation de la mosaïque, il faut sans doute voir dans ces rubéfactions des témoins d'une occupation tardive ou de l'emploi de braseros posés sur le sol.

Le statut des occupants d'alors ne peut cependant être tenu pour inférieur, comme en témoigne la découverte d'un *tremissis* du Mans sur le sol de silex de la cour à l'est de la pièce 15 (Lafaurie, Pilet-Lemière, p. 352, n°89.257.1). À ce stade, on ne peut que regretter la rareté des observations stratigraphiques et l'absence d'investigations dans la cour agricole de la *villa*, qui pourrait accueillir l'essentiel de l'occupation de la fin de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Âge, comme en témoignent des fragments de céramique des VII<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> s. recueillis dans ce secteur.

À cette époque, il est en revanche probable que la zone balnéaire méridionale, où la plupart des salles et bassins montrent un remplissage de pierrailles et d'ossements d'animaux (salles et bassins 32, 35, 40, 41, 42, 45, 52) et où les pilettes des hypocaustes sont par ailleurs systématiquement récupérées, est abandonnée.

### **[p. 203] Conclusion**

L'établissement de Migennes correspond sans aucun doute à un établissement de statut exceptionnel dans le contexte de la Gaule du nord. La richesse et l'originalité de son architecture et de son décor au IV<sup>e</sup> s. trouvent peu de comparaisons dans cette région.

L'aile occidentale, très probablement édifée dans le courant du IV<sup>e</sup> s., abrite des salles de réception

---

<sup>15</sup> Selon D. Bayard, la molette UC 78 est datable de la première moitié du V<sup>e</sup> s. (Bayard 1990, p. 283-285).

de dimensions exceptionnelles et un ensemble balnéaire complexe et étendu, ce qui semble bien être une caractéristique des établissements aristocratiques tardifs.

Ainsi, les dimensions de la salle 29 de Migennes (près de 235 m<sup>2</sup>) la placent dans la catégorie des très grandes salles de réception, qui se retrouvent par exemple à Martres-Tolosanes (Chiragan) ou Séviac (Balmelle, 2001, p. 160, fig. 61).

La datation des pavements de la salle 27 repose essentiellement sur des critères stylistiques. Les comparaisons avec les pavements de Souzy-la-Briche et Saint-Émilion, comme l'organisation de la salle avec son bassin octogonal, qui se retrouve dans plusieurs *villae* tardives des Gaules – à Fondettes (Blanchard-Lemée, 1991, n° 664.1), Souzy-la-Briche (Darmon, Lavagne, 1977, pl. XCIV, n° 2) ou Saint-Émilion) –, suggèrent une attribution à l'Antiquité tardive, sans doute le IV<sup>e</sup> s. sans qu'il soit possible de préciser.

La présence, dans la démolition du pavement, d'une jatte Chenet 320 en sigillée d'Argonne décorée de la molette UC 78, laisse penser que la mosaïque est ruinée au début du V<sup>e</sup> s.

Plusieurs éléments mobiliers recueillis sur le site, une fois mis en série, paraissent refléter un lien fort du propriétaire ou des occupants avec l'administration impériale : fibule cruciforme, *umbo* et éperon et surtout l'exceptionnelle dédicace à Constantin, dont la découverte dans un établissement rural paraît unique dans la documentation pour la Gaule romaine<sup>16</sup>.

Par bien des aspects, la résidence de Migennes constitue un exemple emblématique des résidences rurales aristocratiques du nord de la Gaule : on y trouve l'association d'une grande salle de réception à abside axiale, comme à Vareilles, Auxerre ou Mienne (Perrugot 2000 ; Devauges 1968 ; Blanchard-Lemée 1981), une salle de réception à bassin octogonal comme à Souzy-la-Briche ou Fondettes (Saint-Périer 1913 ; Blanchard-Lemée 1991, p. 73-76), un vaste ensemble thermal comme à Escolives ou Konz (Kapps 1974 ; Neyses 1987) et bien évidemment des pavements de mosaïque et *opus sectile* (Kasprzyk 2018 ; Kasprzyk, à paraître).

## BIBLIOGRAPHIE

BALMELLE C.

1980 : *Recueil général des mosaïques de la Gaule, IV. Aquitaine, 1*, Paris, Éditions du CNRS (coll. Supplément à Gallia, 10).

2001 : *Les demeures aristocratiques d'Aquitaine. Société et culture de l'Antiquité tardive dans le Sud-Ouest de la Gaule*, Paris ; Bordeaux, Ausonius Éditions (coll. Ausonius, Mémoires, 5).

BALMELLE C., GAUTHIER M., MONTURET R.

1980 : « Mosaïque de la villa du Palat à Saint-Émilion (Gironde) », *Gallia*, 38, 1, p. 59-96.

BALMELLE C., VAN OSSEL P.

2001 : « De Trèves à Bordeaux. La marque des élites dans les campagnes de la Gaule aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles », in OUZOULIAS P., PELLECUER C., RAYNAUD C., VAN OSSEL P., GARMY P. (DIR.), *Les campagnes de la Gaule à la fin de l'Antiquité, Actes du colloque AGER IV, Montpellier, 11-14 mars 1998*, Antibes, APDCA, p. 533-552.

BASSIER C., DARMON J.-P., TAINURIER J.-L.

1981 : « La grande mosaïque de Migennes (Yonne) », *Gallia*, 39, 1, p. 123-148.

BLANCHARD-LEMÉE M.

1981 : « La villa à mosaïques de Mienne-Marboué (Eure-et-Loir) », *Gallia*, 39, 1, p. 63-83.

---

<sup>16</sup> À ce titre, la seule comparaison possible serait avec les tablettes de patronage de Monségur (Gers) (*CIL* XIII, 921), de la fin du IV<sup>e</sup> s., offertes à Claudius Lupicinus, leur ancien gouverneur par les cités de Sens, d'Auxerre et d'Orléans, et découvertes sans doute sur son domaine privé en Aquitaine.



1991 : *Recueil général des mosaïques de la Gaule. II, Lyonnaise, 4.*, Paris, Éditions du CNRS (coll. Supplément à Gallia, 10).

BURGEVIN A., FILIPIAK B.

2016 : « Remarques sur la circulation monétaire dans les campagnes à la fin de l'Antiquité en Gaule de l'Est », in MARTIN S. (DIR.), *Monnaies et monétarisation dans les campagnes de la Gaule du Nord et de l'Est, de l'âge du fer à l'Antiquité tardive*, Bordeaux, Ausonius éditions (coll. Scripta antiqua, 91), p. 159-180.

DARMON J.-P., LAVAGNE H.

1977 : *Recueil général des mosaïques de la Gaule. II. Province de Lyonnaise. 3. Partie centrale*, Paris, Éditions du CNRS (coll. Supplément à Gallia, 10).

DELOR J.-P.

2002 : « 257-Migennes », in DELOR J.-P. (DIR.), *Carte archéologique de la Gaule. L'Yonne, 89/1&2*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, p. 485-489.

DEVAUGES J.-B.

1968 : « Note sur les fragments de sépulture lapidaire d'époque gallo-romaine trouvés à Sainte-Nitasse », *L'Écho d'Auxerre*, 74, p. 3-5.

1979 : « Circonscription de Bourgogne », *Gallia*, 37, 2, p. 437-468.

1981 : « Circonscription de Bourgogne », *Gallia*, 39, 2, p. 419-443.

GAILLARD DE SEMAINVILLE H.

1983 : « Circonscription de Bourgogne », *Gallia*, 41, 2, p. 395-419.

1985 : « Bourgogne », *Gallia*, 43, 2, p. 251-279.

1989 : « Migennes "Dessous la Côte Mitière" », *Gallia Informations*, 1987-1988, 2, p. 55-57.

HOFFMANN P., HUPE J., GOETHERT K.

1999 : *Katalog der römischen Mosaik aus Trier und dem Umland*, Trier, Rheinisches Landesmuseum (coll. Trierer Grabungen und Forschungen, 16), 240 p.

INACIO T.

2003 : *Etude de l'instrumentum de la villa de Migennes (89, Yonne). Au lieu-dit « Dessous la Côte Mitière ».*, Mémoire de maîtrise sous la direction de L. Popovitch, Université de Bourgogne, Dijon.

JAMES S.

2010 : *Excavations at Dura-Europos, 1928-1937. Final report VII, The arms and armour and other military equipment*, Pbk. edOxford : Oakville, CT, Oxbow Books ; Available direct from D. Brown Book Co, 304 p.

KAPPS R.

1974 : *Escolives-Sainte-Camille : le site, le monument à arcades*, Paris, Éditions du CNRS (coll. Supplément à la Revue archéologique de l'Est, 1), 112 p.

KASPRZYK M.

2018 : « L'équipement et les formes des établissements ruraux du Bas-Empire (milieu du IIIe-milieu du Ve siècle p.C.) dans l'est du diocèse des Gaules », in REDDE M. (DIR.), *Gallia rustica 2. Les campagnes du nord-est de la Gaule, de la fin de l'âge du Fer à l'Antiquité tardive*, Bordeaux, Ausonius Éditions (coll. Ausonius, Mémoires, 50), p. 235-305.

LAFaurie J., Pilet-Lemière J.

2003 : *Monnaies du haut Moyen Âge découvertes en France, Ve-VIIIe siècle*, Paris, CNRS Editions (coll. Cahiers Ernest-Babelon, 8), 457 p.

NEAL D.S., COSH S.R.

2002 : *Roman mosaics of Britain, I-IV*, Londres, Society of Antiquaries of London.

NEYSES A.

1987 : *Die spätrömische Kaiservilla zu Konz*, Trier, Rheinischen Landesmuseums Trier, 40 p.

NOUVEL P.

2017 : « Le Centre-Est de la France », in REDDE M. (DIR.), *Gallia Rustica, 1. Les campagnes du Nord-Est de la Gaule de la fin de l'Âge du fer à l'Antiquité tardive*, Bordeaux, Ausonius Editions (coll. Ausonius, Mémoires, 49), p. 683-732.

PERRUGOT D.

2000 : « Vareilles gallo-romain et carolingien », *Bulletin de la société des fouilles archéologiques et des monuments historiques de l'Yonne*, 17, p. 29-34.

PIRLING R.

1993 : « Römische Gräber mit barbarischem Einschlag auf den Gräberfeldern von Krefeld-Gellep », in VALLET F., KAZANSKI M. (DIR.), *L'armée romaine et les Barbares du IIIe au VIIe s.*, Saint-Germain-en-Laye, Association Française d'Archéologie Mérovingienne, p. 109-124.

SAINT-PERIER R. DE

1913 : « Fouille et découverte d'une mosaïque gallo-romaine à Souzy-la-Briche, arrondissement d'Étampes », *Annales de la société historique et archéologique du Gâtinais*, 31, p. 225-274.

TAINTURIER J.-L.

1976 : *Fouilles à Migennes (89), Dessous la Côte Mitière, D192, D193, été 1976*, Dijon, SRA de Bourgogne, 8 p.

1977 : *Fouilles à Migennes (89) Dessous la Côte Mitière, été 1977*, Dijon, SRA de Bourgogne, 6 p.

1978 : *Migennes 1978*, Dijon, SRA de Bourgogne, 14 p.

1979 : *Migennes 1979*, Dijon, SRA de Bourgogne, 14 p.

1980 : *Migennes 1980*, Dijon, SRA de Bourgogne, 12 p.

1981 : *Migennes 1981, Dessous la Côte Mitière*, Dijon, SRA de Bourgogne, 12 p.

1982 : *Migennes 1982, Dessous la Côte Mitière*, Dijon, SRA de Bourgogne, 18 p.

1983 : *Migennes 1983, Dessous de la Côte Mitière. Rapport de fouilles*, Dijon, SRA de Bourgogne, 24 p.

1984 : *Migennes 1984, Dessous de la Côte Mitière. Rapport de fouilles*, Dijon, SRA de Bourgogne, 27 p.

1985 : *Migennes 1985, Dessous de la Côte Mitière. Rapport de fouilles*, Dijon, SRA de Bourgogne, 28 p.

1986 : *Migennes 1986, Dessous de la Côte Mitière. Rapport de fouilles*, Dijon, SRA de Bourgogne, 34 p.

1987 : *Migennes 1987, Dessous de la Côte Mitière. Rapport de fouilles*, Dijon, SRA de Bourgogne, 22 p.

1989 : « La villa de Migennes », in DELOR J.-P., ROLLEY C. (DIR.), *L'Yonne et son passé. 30 ans d'Archéologie. Catalogue de l'exposition*, Auxerre, Comité départemental de la recherche archéologique de l'Yonne, p. 170-171.

1990 : *Migennes 1990. Rapport de fouilles*, Dijon, SRA de Bourgogne, 15 p.

WREDE H.

1972 : *Die spätantike Hermengalerie von Welschbillig, Untersuchung zur Kunsttradition im 4. Jh. n. Chr. und zur allgemeinen Bedeutung des antiken Hermenmals*, Berlin, De Gruyter (coll. Römisch-germanische Forschungen, 32).



Fig. 1. Migennes « Dessous la Côte Mitière » (Yonne). Localisation du site. P. Nouvel del.



Fig. 2. Migennes « Dessous la Côte Mitière » (Yonne). Plan général, tous états confondus. Ech. 1/500e. M. Kasprzyk del.

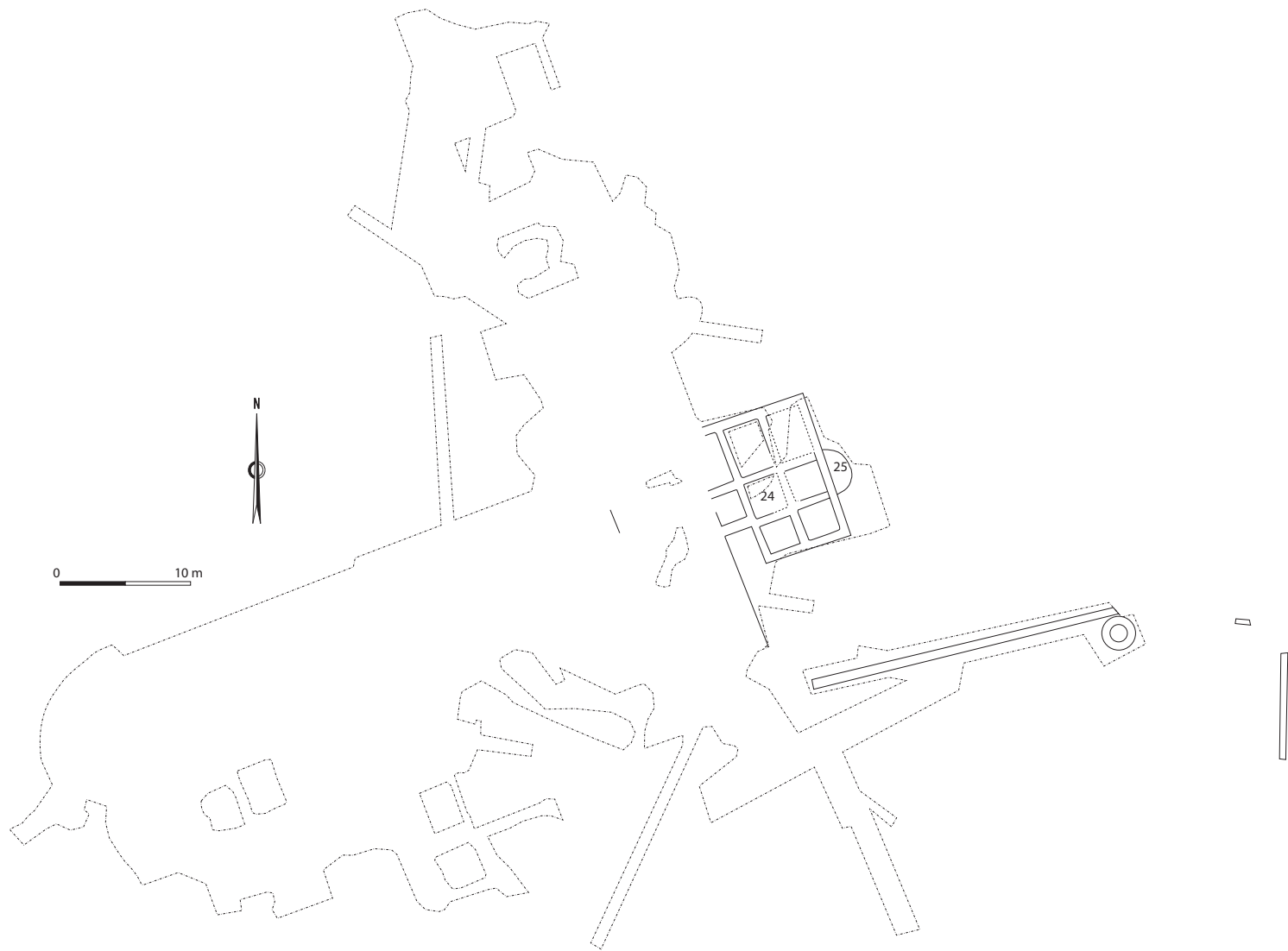


Fig. 3. Migennes « Dessous la Côte Mitière » (Yonne). Plan général, état 1 (Ier s. ou première moitié du IIe s. ap. ?). Ech. 1/500e. MK del.

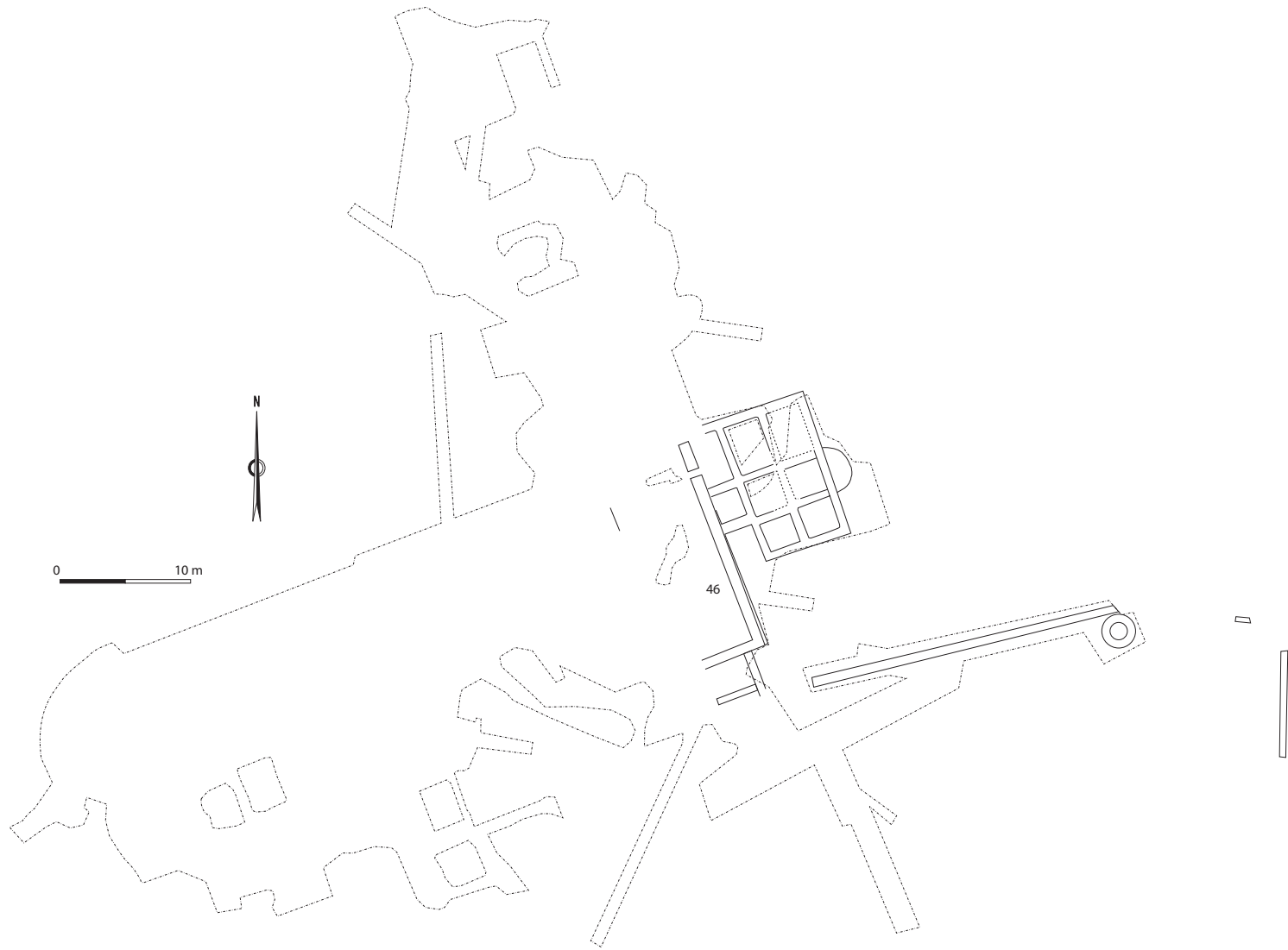


Fig. 4. Migennes « Dessous la Côte Mitière » (Yonne). Plan général, état 2 (seconde moitié du IIe s. ap. ?). Ech. 1/500e. MK del.

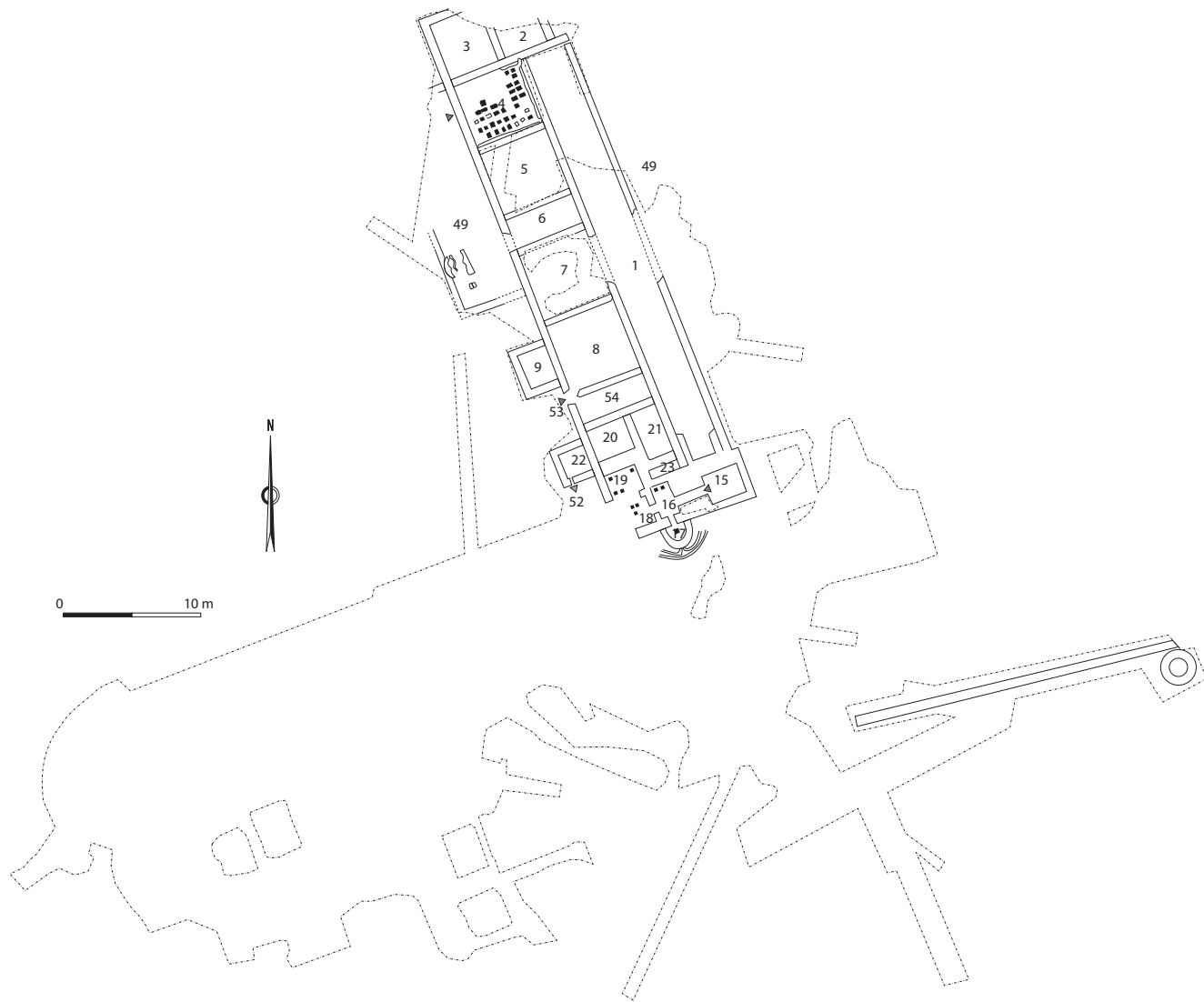


Fig. 5. Migennes « Dessous la Côte Mitière » (Yonne). Plan général, état 3 (première moitié du IIIe s. ?). Ech. 1/500e. MK del.





1



2



3

Fig. 6. Migennes « Dessous la Côte Mitrière » (Yonne). 1 : hypocauste de la salle 4 ;  
2 : salle 4, cheminée de l'angle sud-est ; 3 : salles 17 et 18. Cl. et dessin Jean-Louis Tainturier.



Fig. 7. Migennes « Dessous la Côte Mitière » (Yonne). Etat 3. Bassin22 ; Cl. J.L.T.



Fig. 8. Migennes « Dessous la Côte Mitière » (Yonne). Plan général, état 4 (première moitié du IVe s. ?). Ech. 1/500e. MK del.

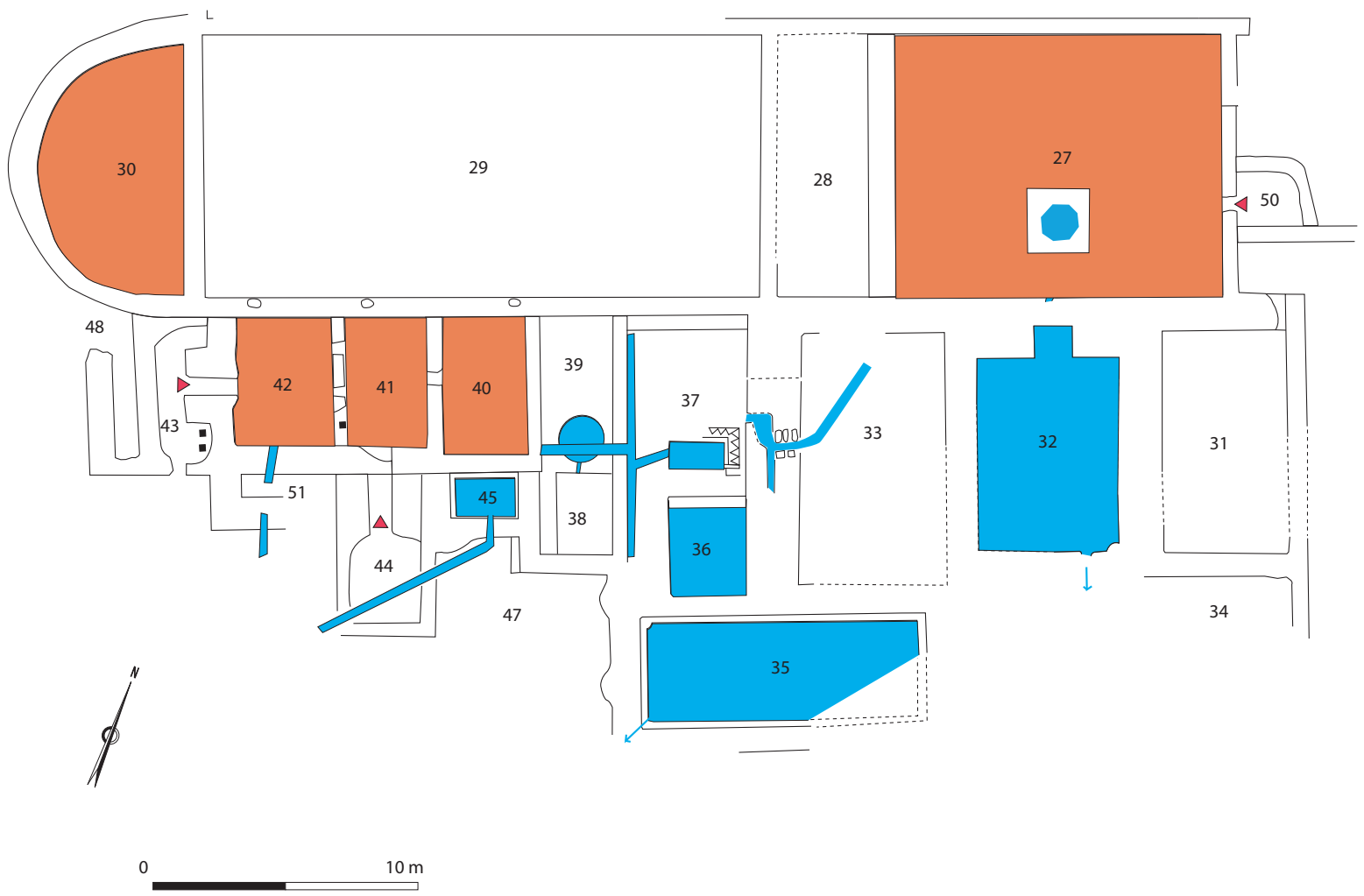


Fig. 9. Migennes « Dessous la Côte Mitrière » (Yonne). Etat 4. Plan de l'aile sud, avec interprétation (en bas).

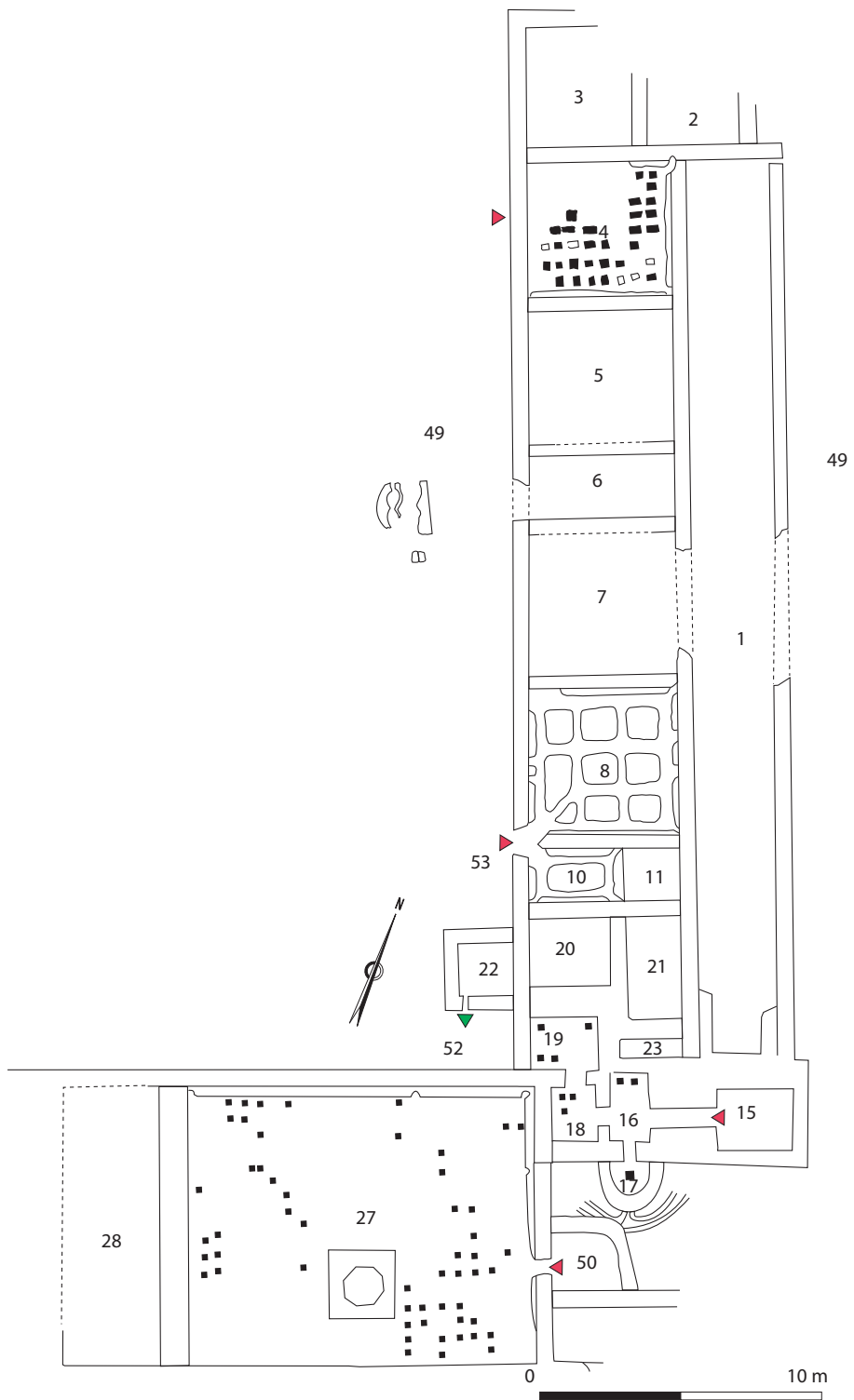


Fig. 10. Migennes « Dessous la Côte Mitière » (Yonne). Etat 4. Plan de l'aile nord.

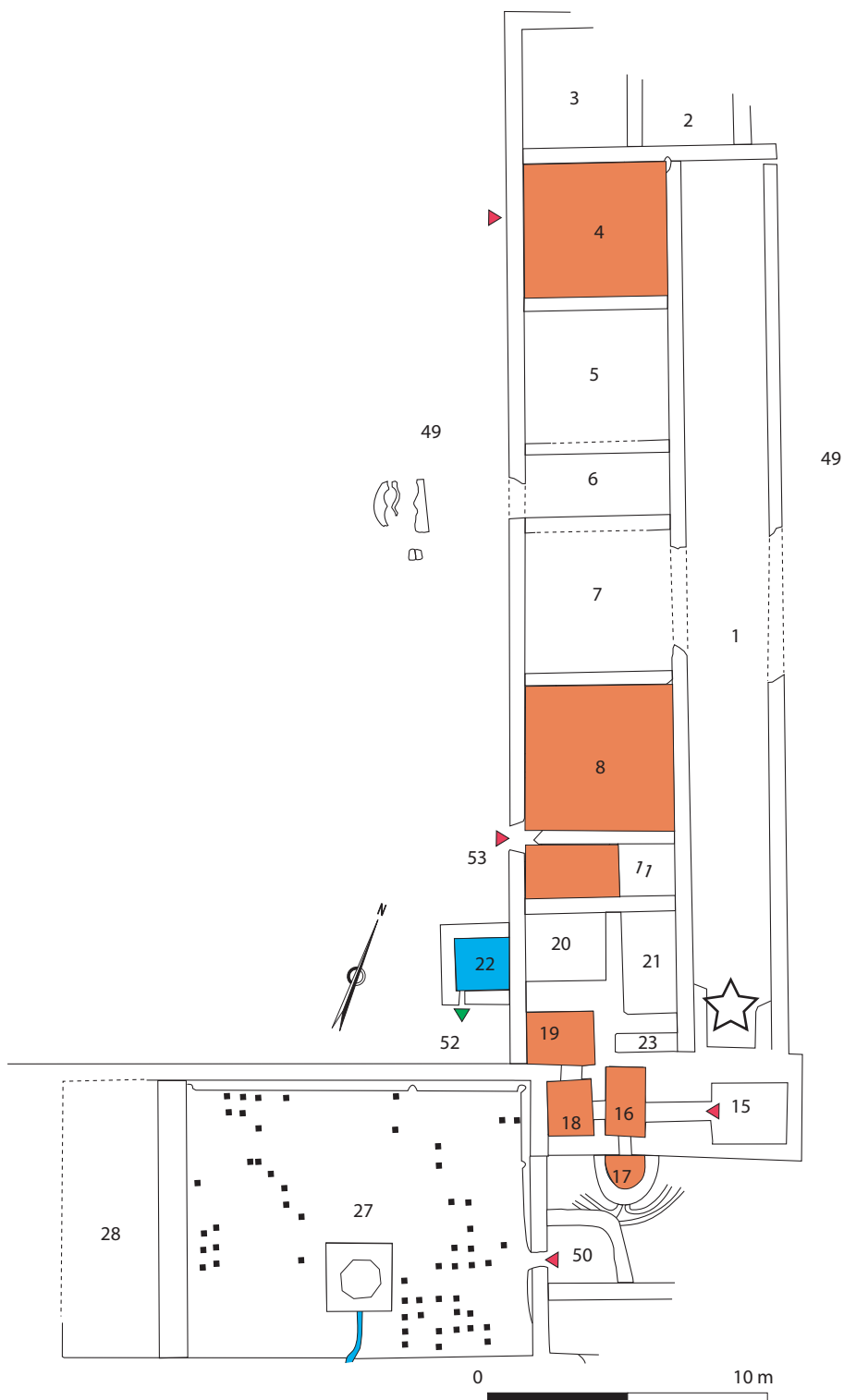
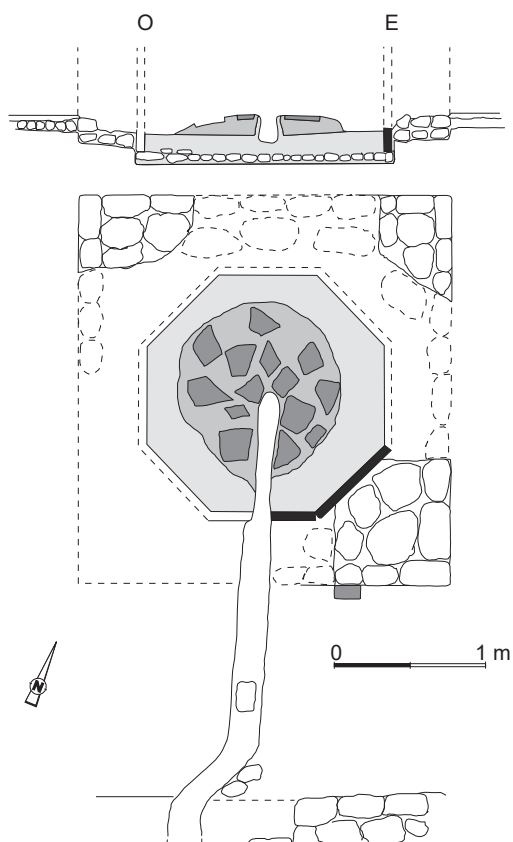


Fig. 11. Migennes « Dessous la Côte Mitière » (Yonne). Etat 4. Plan de l'aile nord, avec interprétation. Etoile : artisanat de la corne ?



- Brique
- Mortier de sable et chaux
- Mortier de tuileau
- Dalle calcaire



Fig. 13. Migennes « Dessous la Côte Mitrière » (Yonne). Plan et clichés du bassin octogonal de la salle 27, éch. 1/50e. Cl. J.-L. T.

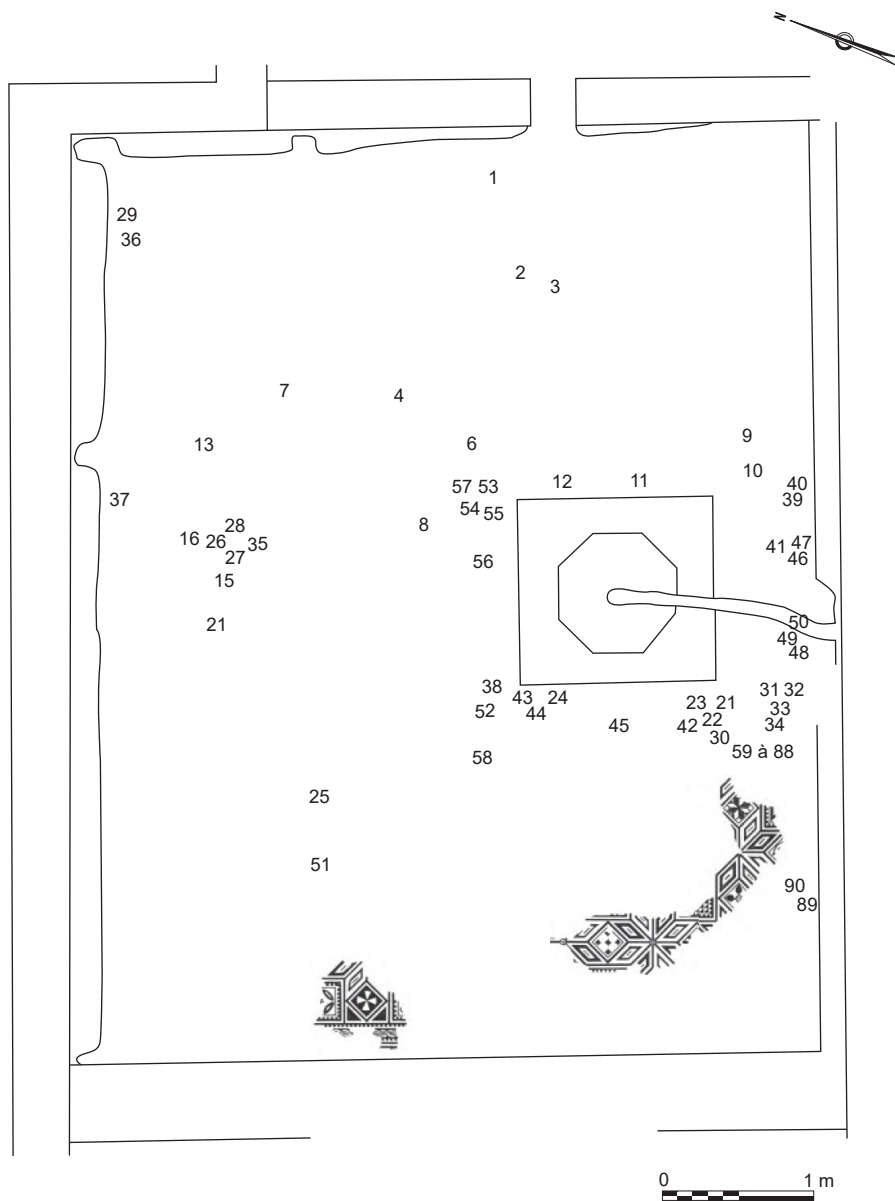


Fig. 14. Migennes « Dessous la Côte Mitière » (Yonne). Salle 27, localisation des fragments de mosaïque, d'après J.-L. Tainturier.





1



2

0 40 cm

Fig. 15. Migennes « Dessous la Côte Mitière » (Yonne). Fragments en place de la mosaïque découverte dans la salle 27. J.-L. T. del.



1



2

Fig. 16. Migennes « Dessous la Côte Mitière » (Yonne). Pavement de mosaïque de la salle 27, in situ. Cl. J.-L. T.



1



2

Fig. 17. Migennes « Dessous la Côte Mitière » (Yonne). Pavement de mosaïque de la salle 27, in situ. Cl. J.-L. T.

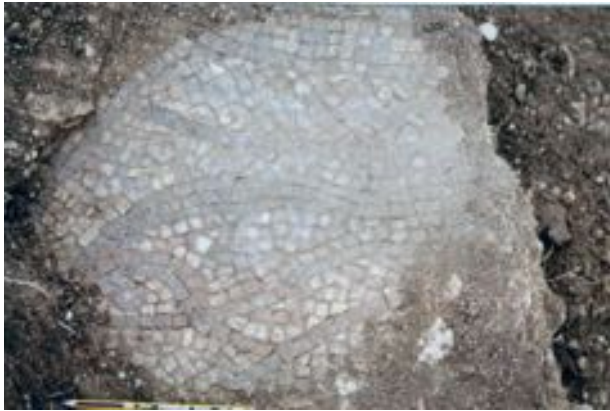




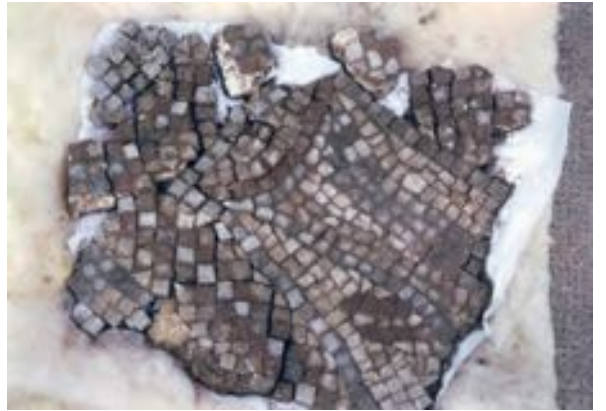
1



2



3



4

Fig. 18. Migennes « Dessous la Côte Mitière » (Yonne). 1-2 : pavement de mosaïque de la salle 27, in situ. 3-4 : salle 27, fragments retrouvés près du bassin octogonal (3 : fragment n° 21 ; 4 : fragment n° 22). Cl. J.-L.T.



1



2



3

Fig. 19. Migennes « Dessous la Côte Mitière » (Yonne). Pavement de mosaïque de la salle 27, fragments retrouvés près du bassin octogonal 1 : fragment n° 10 ; 2 : fragment n° 22 ; 3 : fragment n° 20). Cl. J.-L. T.





Fig. 20. Migennes « Dessous la Côte Mitière » (Yonne). Pavement de mosaïque de la salle 27, fragments retrouvés près du bassin octogonal (les numéros renvoient au plan de localisation des fragments). Blanc : calcaire ; blanc avec un point : marbre ; traits rouges : rose, en calcaire ; rouge : brique ; noir : calcaire. J.-L. T. del.

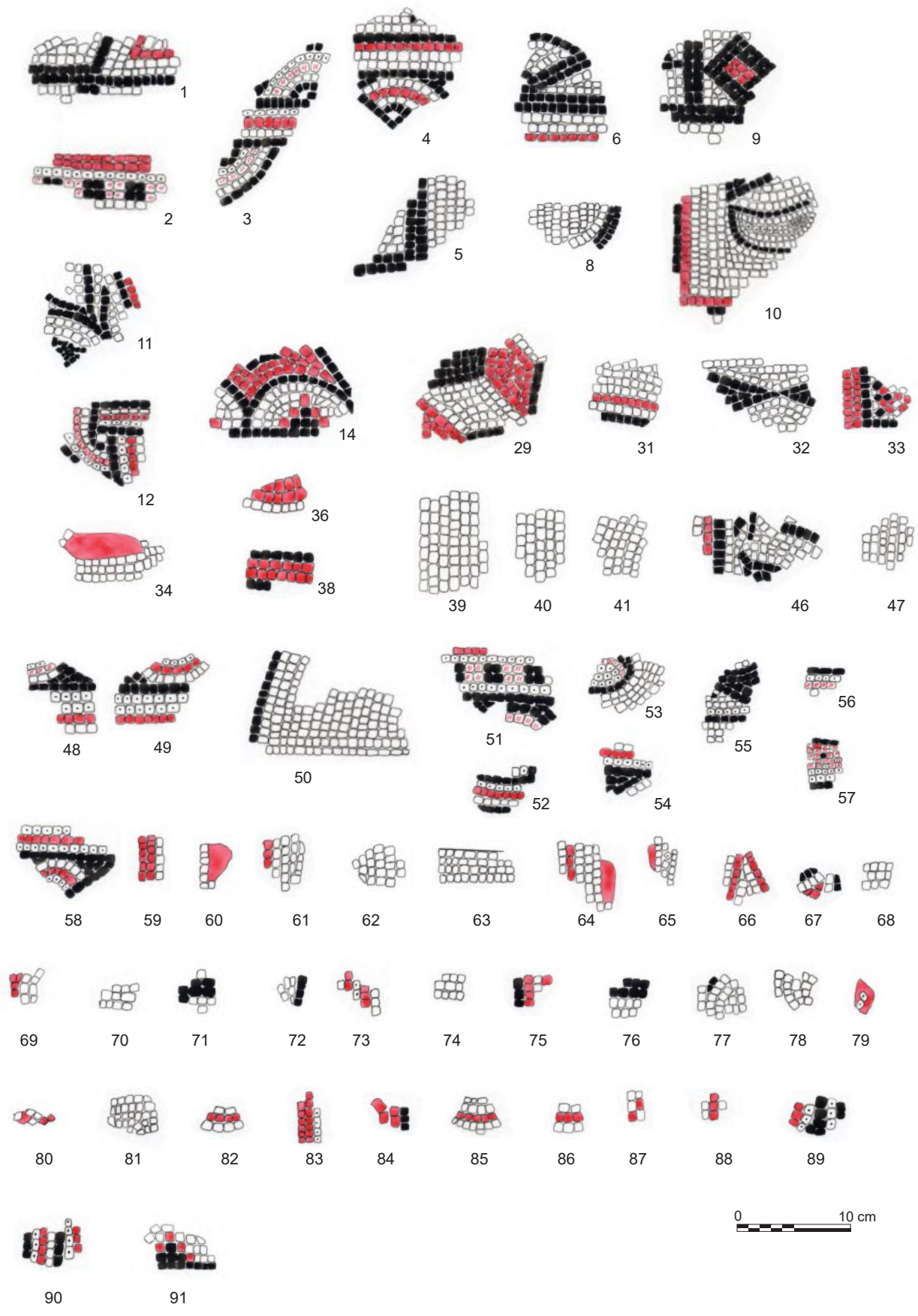


Fig. 21. Migennes « Dessous la Côte Mitière » (Yonne). Pavement de mosaïque de la salle 27, fragments divers (les numéros renvoient au plan de localisation des fragments). Blanc : calcaire ; blanc avec un point : marbre ; traits rouges : rose, en calcaire ; rouge : brique ; noir : calcaire. J.-L. T. del.





1



2



3

Fig. 22. Migennes « Dessous la Côte Mitière » (Yonne). État 4, ensemble thermal de l'aile sud. Cl. J.-L.T.  
1 : enfilade des salles 39, 40, 41, en direction de l'ouest ; 2 : espace 43 (au premier plan et salles thermales, vue en direction de l'est ; 3 : piscine 45 et salle 40 en direction du nord. Cl. J.-L.T.





1



2



3

Fig. 23. Migennes « Dessous la Côte Mitière » (Yonne). État 4, ensemble thermal de l'aile sud. Cl.J.-L.T. 1 : bassin de la salle 39 ; 2 : opus sectile de la salle 37 ; 3 : bassin 36. Cl.J.-L.T.

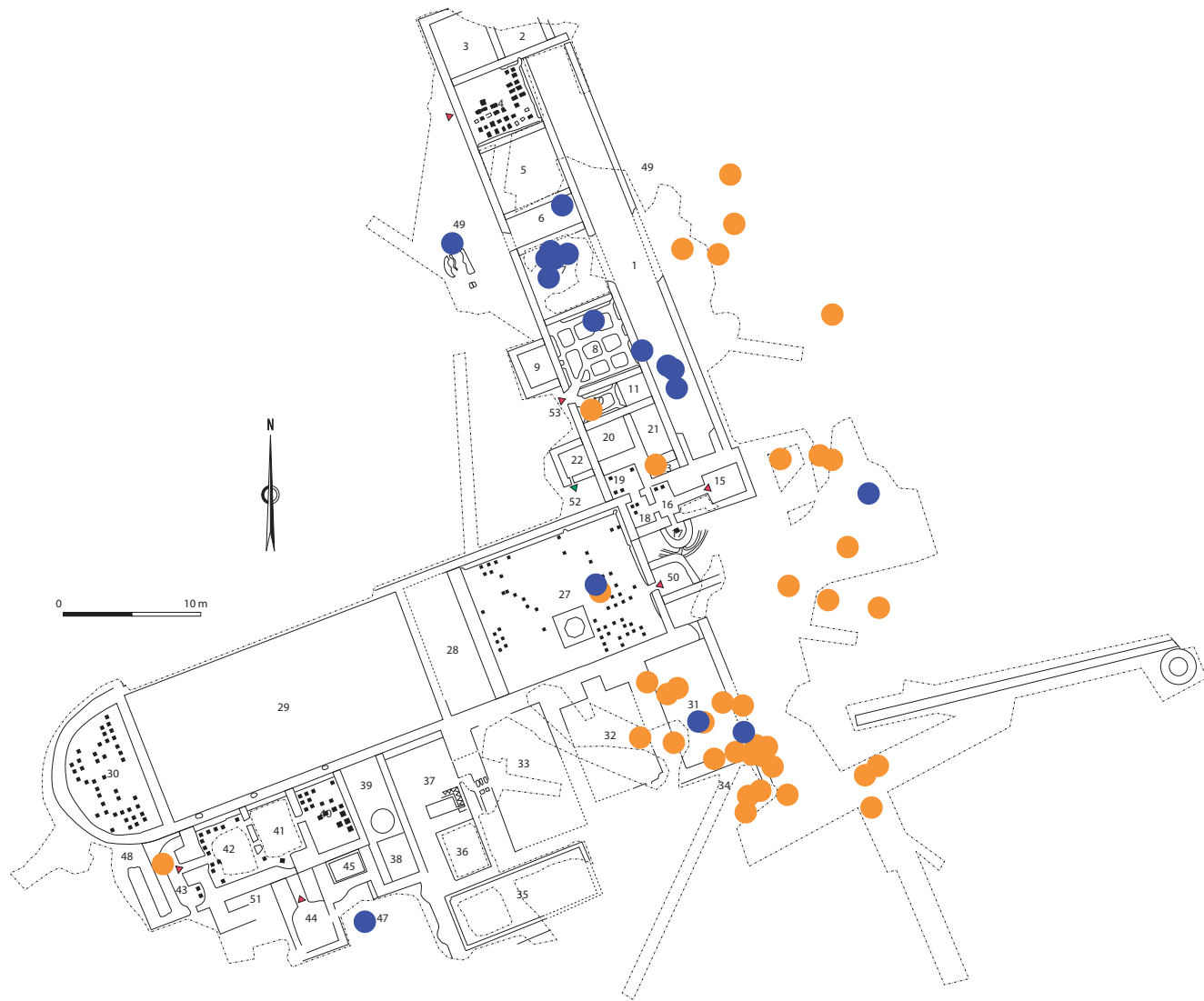


Fig. 24. Migennes « Dessous la Côte Mitière » (Yonne). Lieu de découverte de décors à la molette sur sigillée d'Argonne. En orange : groupes 1 à 4 de Hübener et moilettes UC 250-251 ; en bleu : décors tardifs du Ve s. Ech. 1/500e. MK del.



1



2



3



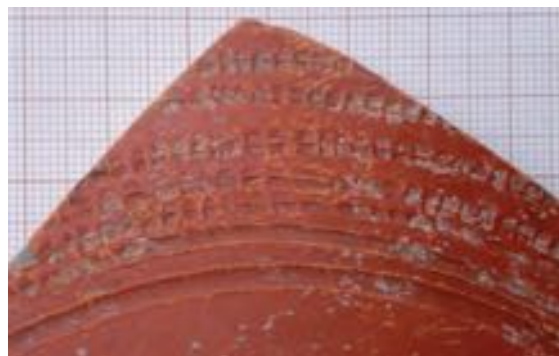
4



5



6



7



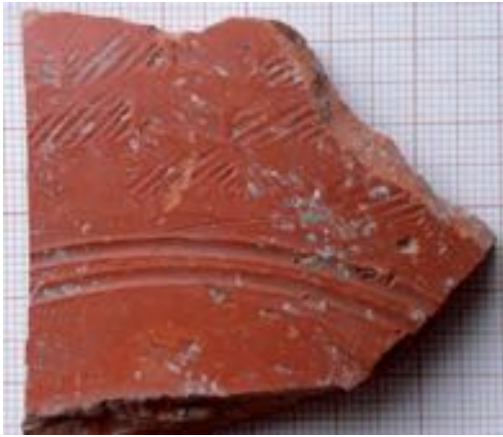
8



9

Fig. 25. Migennes « Dessous la Côte Mitière » (Yonne). Sélection de décors à la molette sur sigillée d'Argonne, groupes 1 et 2 de Hübener. Cl. MK.

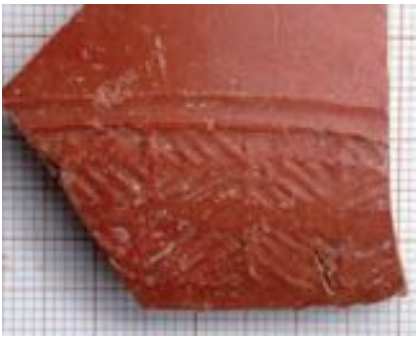




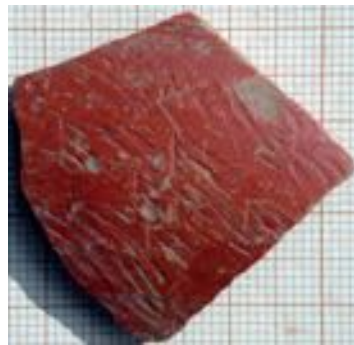
1



2



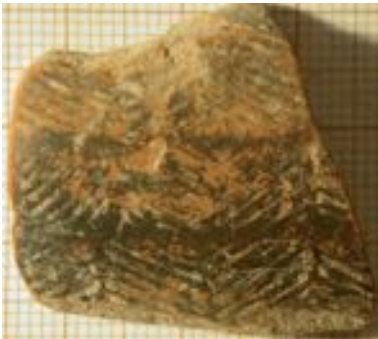
3



4



5



6



7



8



9



10

Fig. 26. Migennes « Dessous la Côte Mitière » (Yonne). Sélection de décors à la molette sur sigillée d'Argonne. Cl. MK.



1



2



3



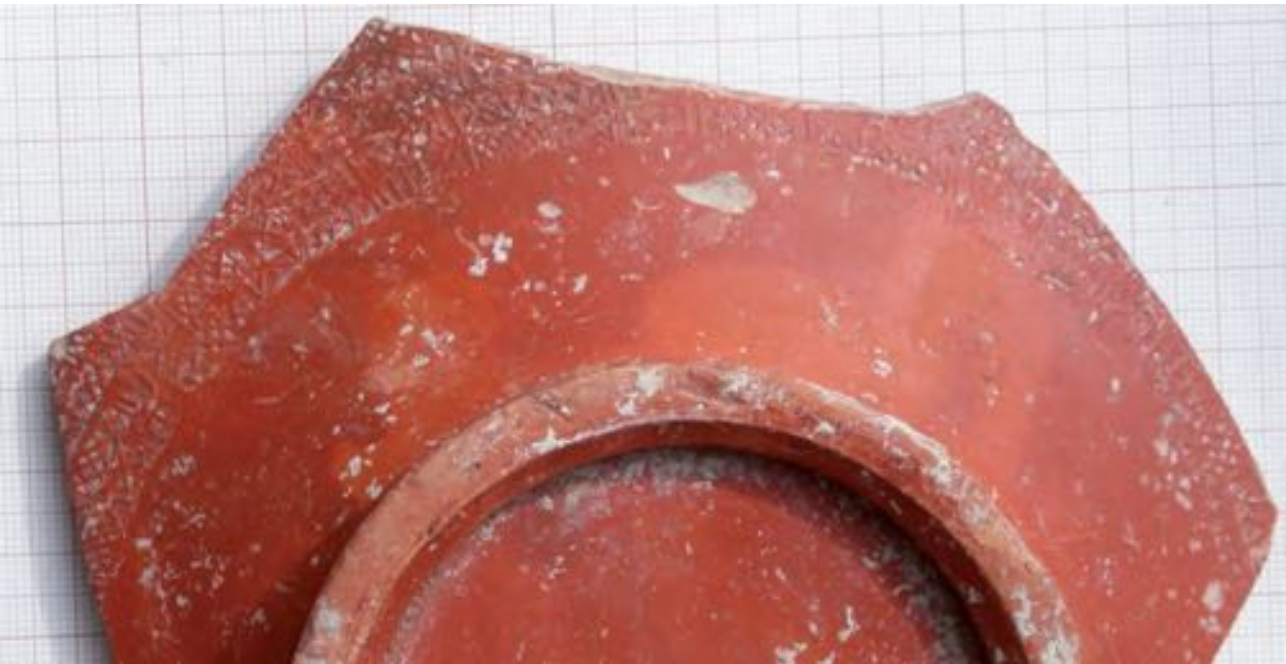
4



7



5



8

Fig. 27. Migennes « Dessous la Côte Mitière » (Yonne). Sélection de décors à la molette sur sigillée d'Argonne. Cl. MK.





1



2



3



4



5

Fig. 28. Migennes « Dessous la Côte Mitière » (Yonne). Sélection de décors à la molette sur sigillée d'Argonne. Cl. MK.

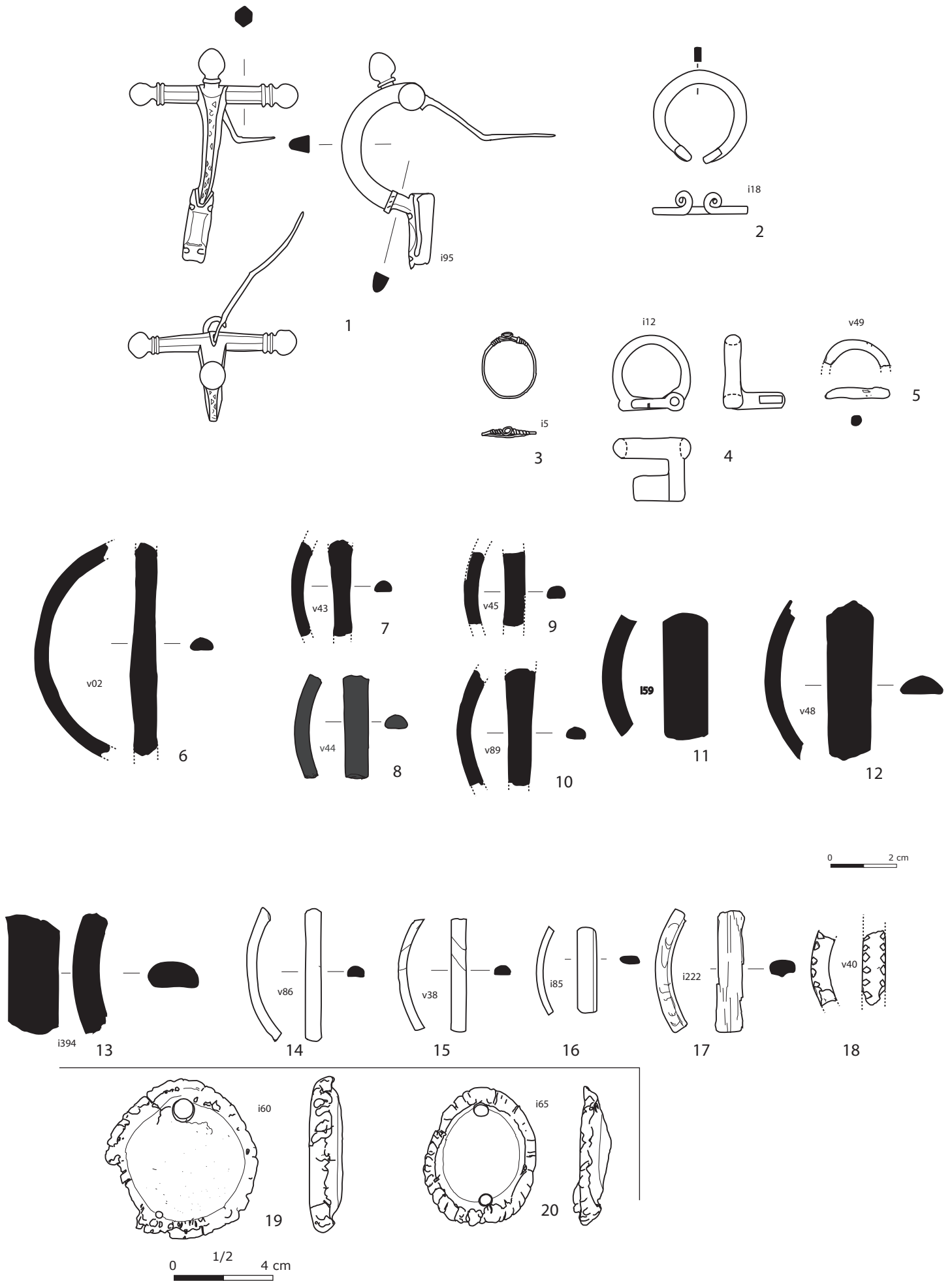


Fig. 29. Migennes « Dessous la Côte Mitière » (Yonne). Objets de parure. 1-4 : alliage cuivreux ; 5-13 : verre ; 14-18 : roche tendre noire (jais ? schiste?). Ech. 2/3, sauf 19-20 : éch. 1/2. T. Inacio del.

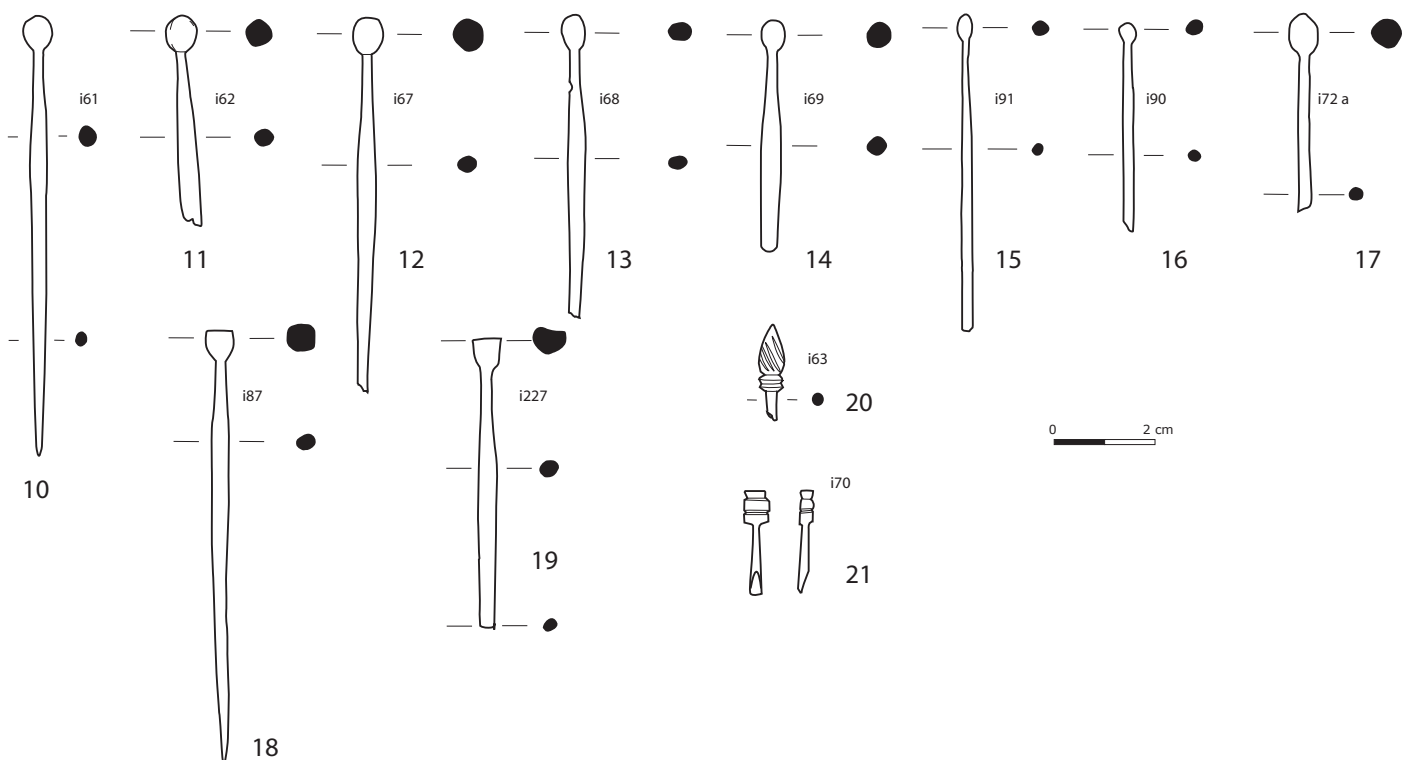
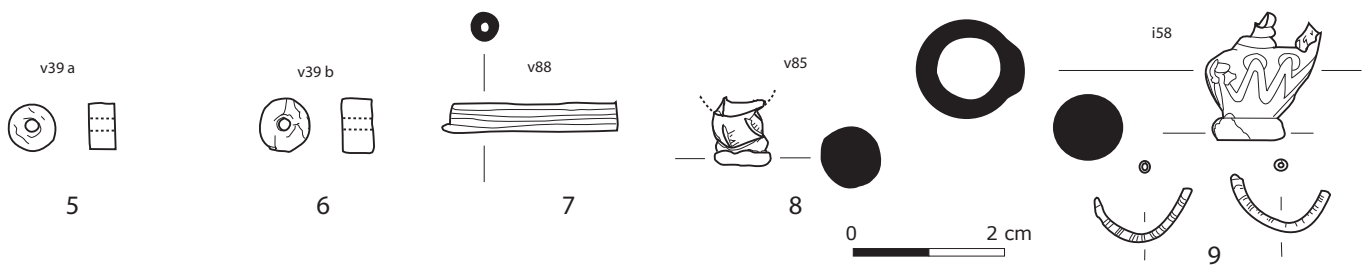
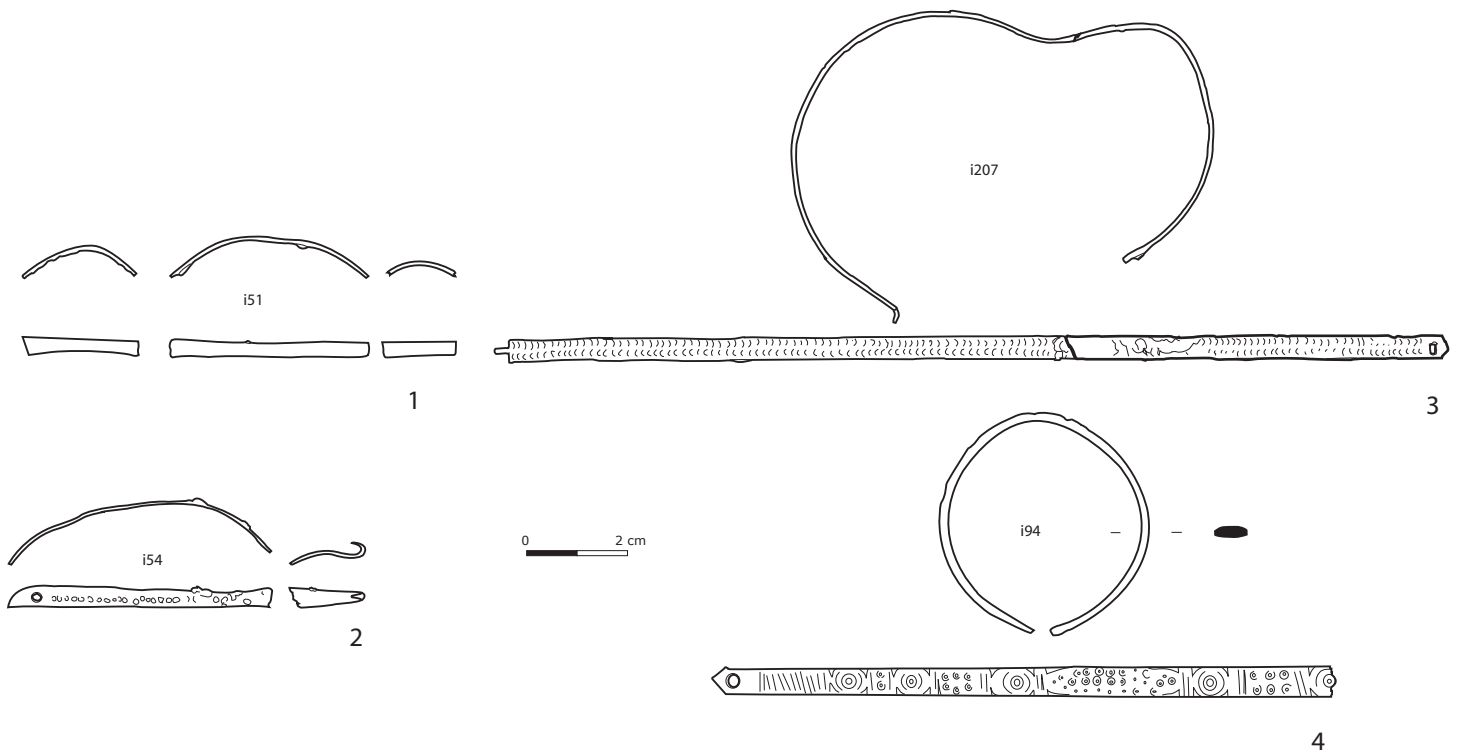


Fig. 30. Migennes « Dessous la Côte Mitrière » (Yonne). Objets de parure. 1-4 : alliage cuivreux ; 5-6 : roche tendre noire (jais ? schiste ?) ; 7-9 : verre (et or pour 9) ; 10-21 : os. Ech. 2/3, sauf 5-9 : éch. 1/1. T. Inacio del.



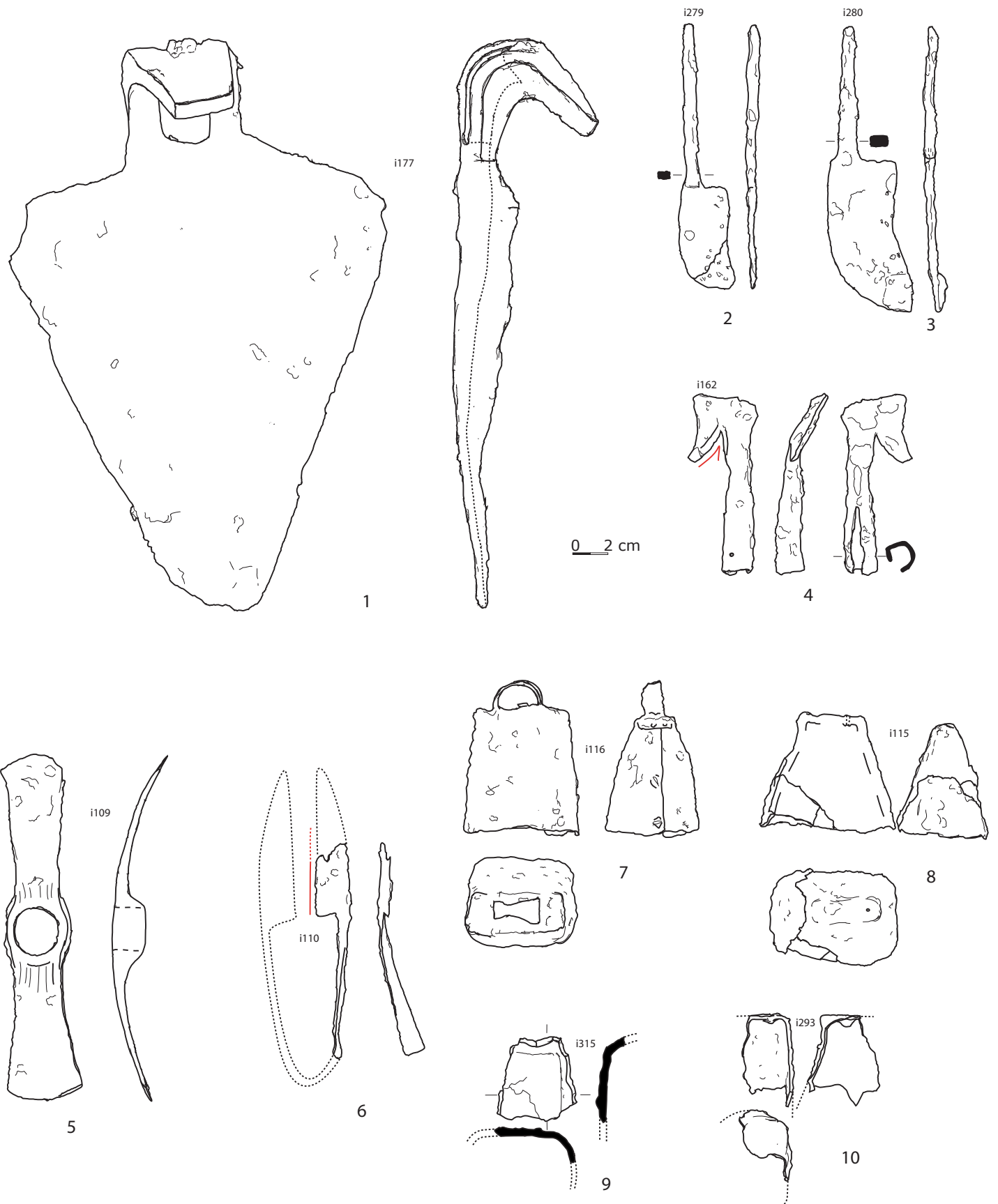


Fig.31. Migennes « Dessous la Côte Mitière » (Yonne). Outillage et équipement agricole. Fer. Ech. 1/3. T. Inacio del.

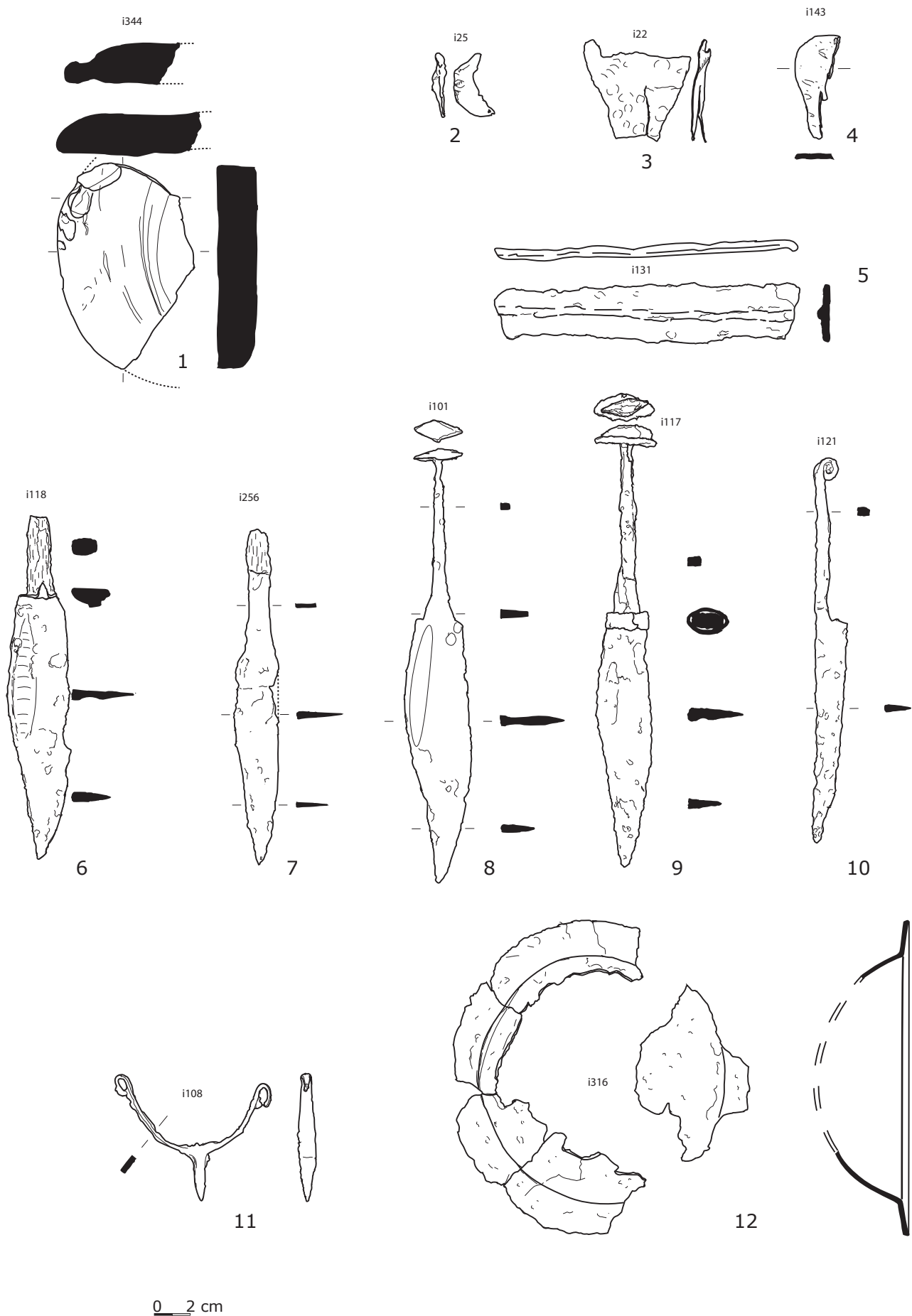


Fig. 32. Migennes « Dessous la Côte Mitière » (Yonne). Eléments liés à l'artisanat, la vie domestique et l'armement. 1 : verre ; 2-3 : alliage cuivreux ; 4 : plomb ; 5-12 : fer. Ech. 1/3. T. Inacio del.

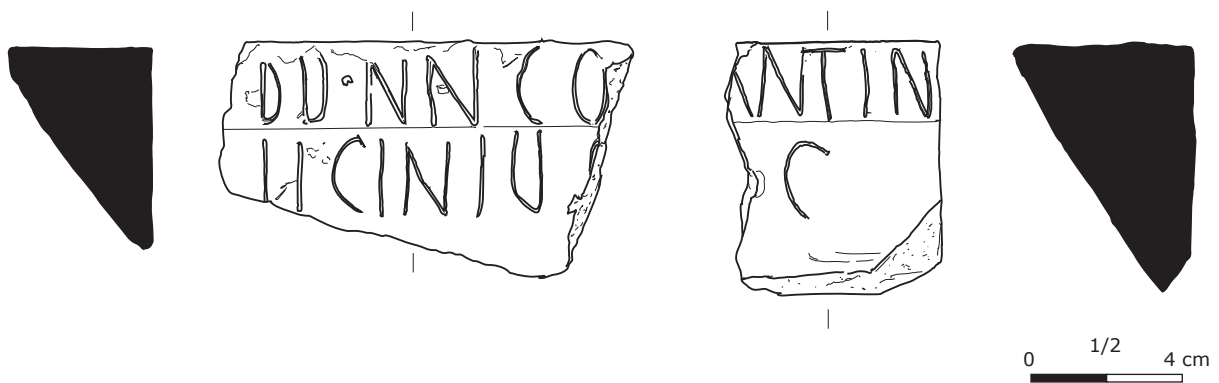


Fig. 33. Migennes « Dessous la Côte Mitière » (Yonne). Sélection d'éléments lapidaires du IVe s. Cl. MK. En haut, inscription AE 1983, 701 ; en bas fragments trouvés dans l'aile thermale.

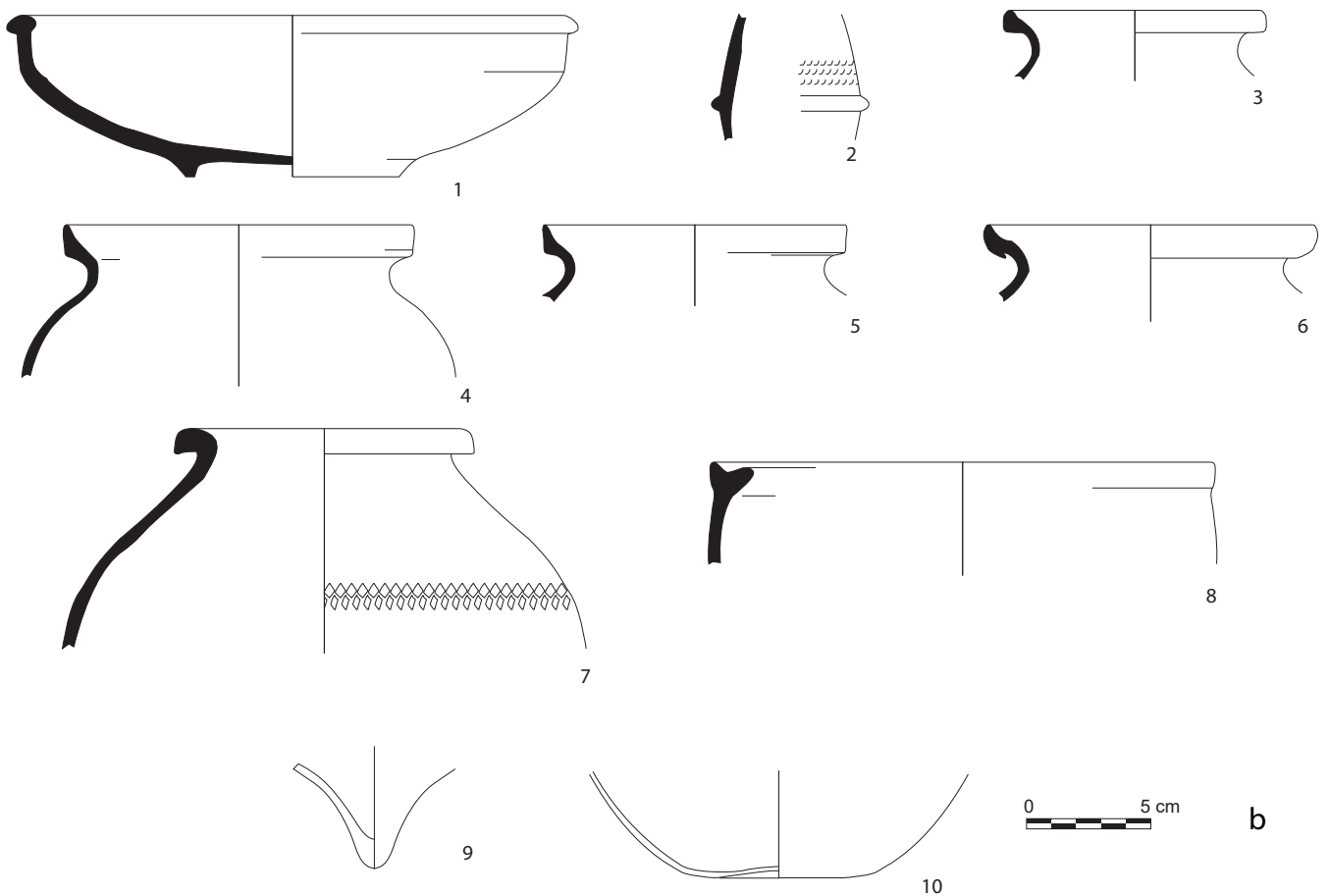
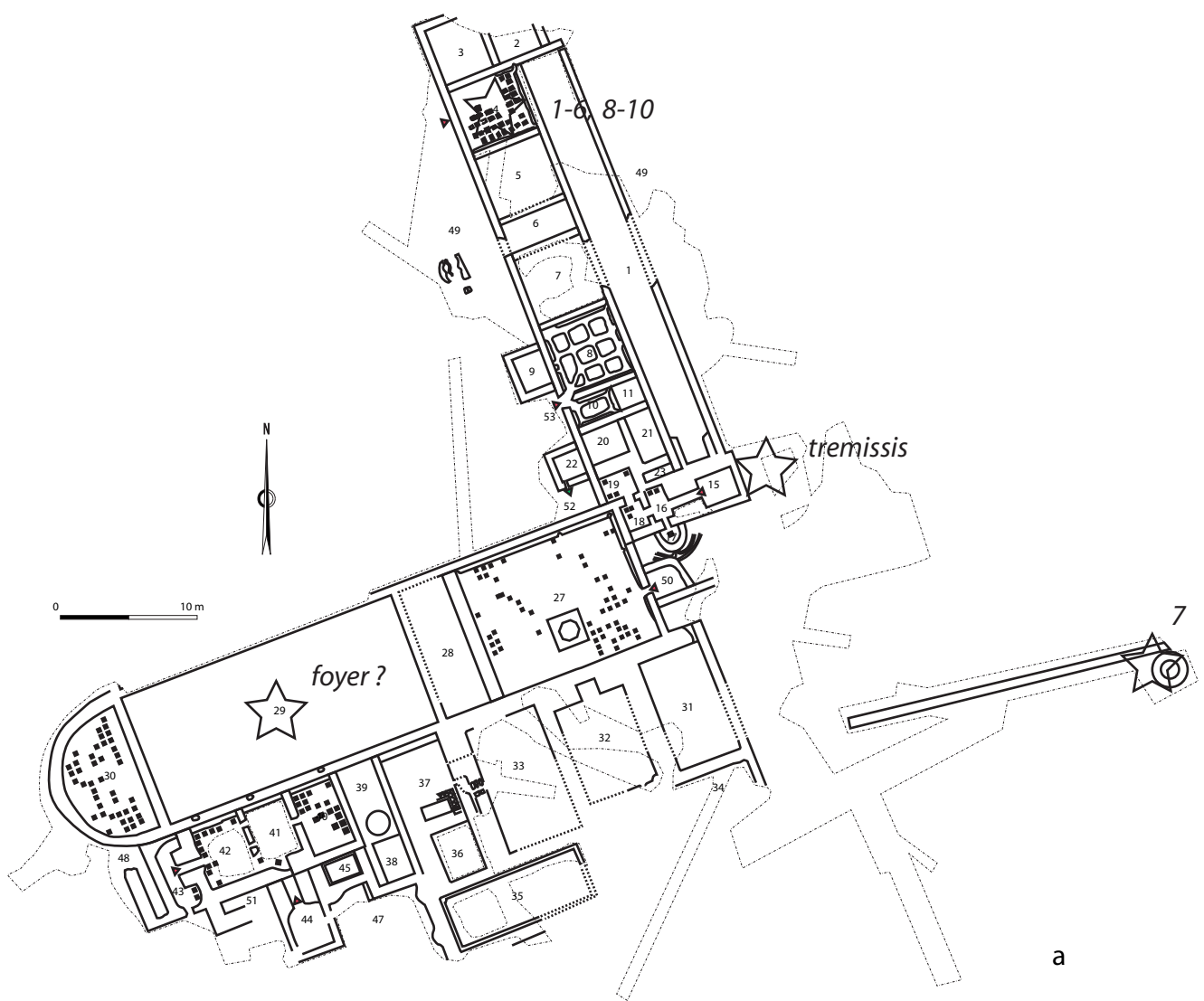


Fig. 34. Migennes « Dessous la Côte Mitière » (Yonne). a : Plan général, indices d'occupation des VIe-VIIIe s. Ech. 1/500e. (les numéros en italique renvoient à fig. 34b) ; b : mobilier des VIe-VIIIe s. 1-2 : céramique grise fine ; 3-8 : céramique commune ; 9-10 : verre. MK del.